

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est (P175834)

**Cadre de Mobilisation des Parties Prenantes
(CMPP)**

Version 2

18 novembre 2021

Table des matières

1.	Introduction/description du projet de Stabilisation et Relèvement de L'est	6
1.1.	L'objectif de développement et l'étendu du projet.....	6
1.2.	Contexte et Objectives du Cadre de Mobilisation des Parties Prenantes	7
1.3.	Contexte du Projet	8
1.4.	Composantes du projet.....	9
2.	Résumé des activités des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes	11
2.1.	Consultations et des activités antérieures sur le projet	11
2.2.	Consultations pour le CGES.....	13
3.	Identification et analyse des parties prenantes.....	14
3.1.	Parties touchées.....	15
3.2.	Autres parties intéressées	16
3.3.	Individus, groupes défavorisés ou vulnérables.....	16
4.	Mobilisation / Engagement Des Parties Prenantes	17
4.1.	Objectifs	17
4.2.	Méthodes de mobilisation de parties prenantes.....	18
4.2.1.	Mobilisation globale des parties prenantes.....	18
4.2.2.	Mobilisation des parties prenantes en période de COVID-19 et consultations publiques/engagement des parties prenantes.....	18
4.3.	Stratégie proposée pour la dissémination de l'information.....	20
4.4.	Proposition de stratégie de consultation.....	21
4.5.	Stratégie proposée pour incorporer les voix et points de vue des groupes vulnérables	23
4.6.	Engagement des femmes et des filles dans la communauté et des associations féminines de la société civile.....	24
4.6.1.	Gestion et traitement des questions liées aux VBG/EA/HS.....	25
5.	Ressources et responsabilités pour l'exécution des activités de mobilisation des parties prenantes 25	
5.1.	Ressources	25
5.2.	Fonction et responsabilité de gestion des ressources.....	27
6.	Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).....	30
7.	Suivi et reportage.....	33
7.1.	Implication des parties prenantes dans les activités de suivi	33
7.2.	Rapport aux parties prenantes	34

Annex 1 : Canevas du Formulaire d'enregistrement d'une Plainte

Annex 2 : PVs des consultations des parties prenantes dans le cadre du CGES Initial (Avril 2021)

Annex 1 : Canevas du Formulaire d'enregistrement d'une Plainte

Annex 2 : PVs des consultations des parties prenantes dans le cadre du CGES Initial (Avril 2021)

LISTE DES ABREVIATIONS

• AGR	Activités Génératrices des Revenus
• AVEC	Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit
• CDD	Community Driven Development
• CLD	Comités local de paix et de développement
• CMPP	Cadre de Mobilisation des Parties Prenantes
• COVID-19	Coronavirus Disease 2019
• DDRCS	Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation
• EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuels et Harcèlement Sexuel
• ESFGA	Enfants Sortis des Forces et Groupes Armés
• ETD	Entité Territoriale Décentralisé
• FCV	Facteurs de fragilité de Conflit et de Violence
• GFP	Gestion des Finances Publiques
• GIL	Gender Innovation Lab
• GRH	Gestion de Ressources Humaines
• ISSSS	Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation
• MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies
• OMS	Organisation Mondiale de santé
• PASU	Projet d'Action Sociale d'Urgence
• PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
• PSRE	Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est en RDC
• PTI	Indice de ciblage des projets
• RDC	République Démocratique du Congo
• STAREC	Stabilisation et Reconstruction de l'Est du Congo
• STEP	Projet de la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix
• THIMO	Travaux de Haute intensité de la main d'œuvre
• VBG	Violences Basées sur le Genre

1. Introduction/description du projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a sollicité l'appui de la Banque mondiale dans le but de rétablir la paix et la sécurité pour le développement de l'Est de la RDC notamment dans les Provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri.

Cette stratégie se mettra en place à travers une nouvelle approche de ciblage : géographique (des lieux et les communautés d'intervention). Cette approche s'articule autour des (i) Communautés vulnérables aux conflits et (ii) Communautés associées avec des groupes armés. Cette nouvelle approche communautaire visant au démantèlement des groupes armés se concentre autour de six piliers principaux : (I) Restauration de l'autorité de l'État, (II) Dialogue communautaire, (III) Désarmement et démobilisation communautaire des combattants armés, (IV) Réinsertion et réintégration socio-économique, (V) Relèvement communautaire, et (VI) Relèvement économique.

Dans le cadre de l'engagement de la Banque mondiale, le financement d'un nouveau projet pourrait soutenir cinq de ces six piliers, en complémentarité avec la MONUSCO qui prévoit de continuer à soutenir le gouvernement sur le pilier III pour le désarmement et la démobilisation. En ce qui concerne la réponse plus immédiate en matière de stabilisation, le soutien de la Banque mondiale sera fourni en premier lieu sur le pilier V du redressement communautaire dans le cadre du projet de protection sociale en cours (Projet de la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix – STEP 2) jusqu'à ce que ce nouveau projet soit mis en vigueur. Le soutien pourrait ensuite être étendu aux piliers I à V, allant du dialogue communautaire à la gouvernance, en passant par la réinsertion et le relèvement des communautés. Au niveau du portefeuille, grâce à l'application d'une optique spatiale, où l'Est sera une zone géographique particulière, une série d'engagements (en cours et en préparation) sont (ré)orientés pour traiter les conflits et la reprise économique globale de la région (pilier VI) soutenue par d'autres opérations d'investissement de gouvernement, la Banque et de ses partenaires.

Cela a conduit au développement d'un projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est destiné à aider les des trois provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, pour 250 millions de dollars.

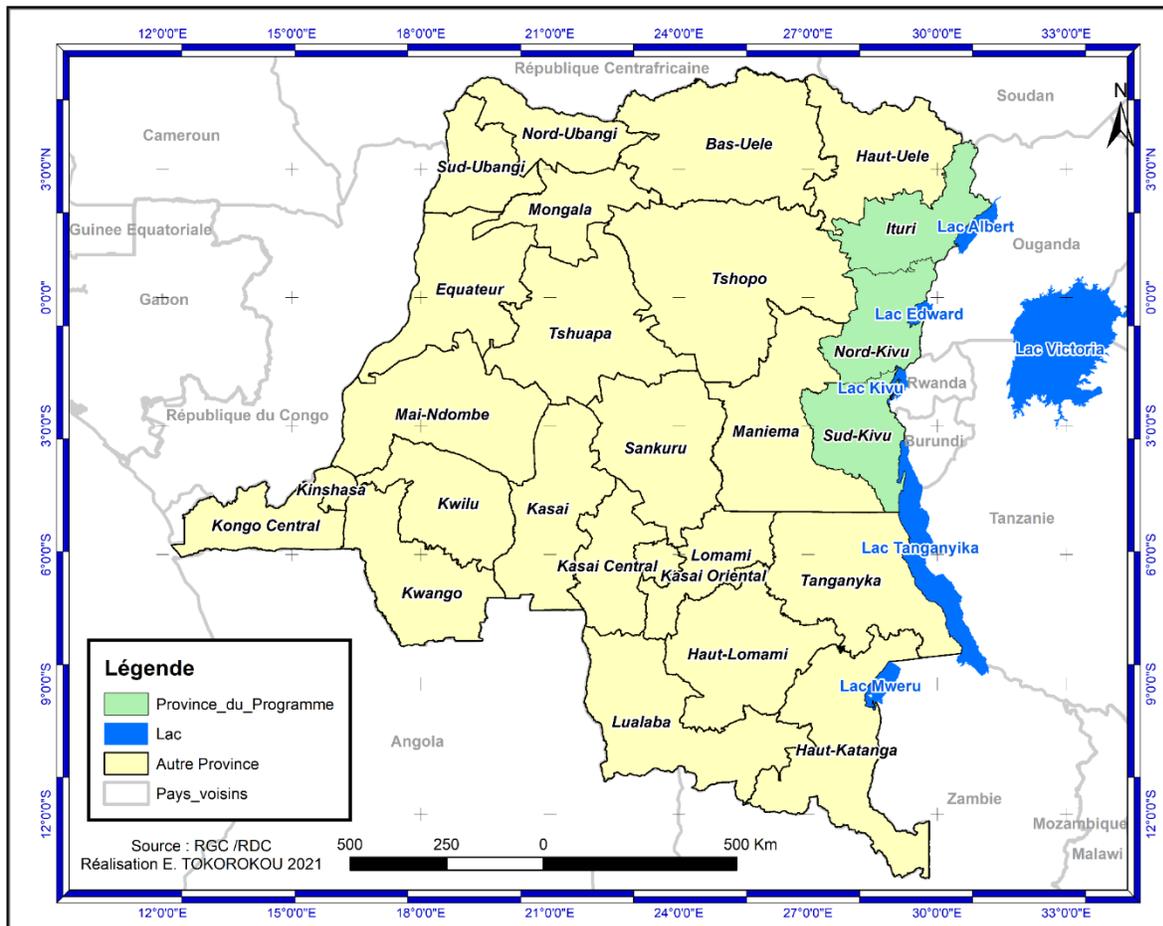
1.1. L'objectif de développement et l'étendu du projet

L'objectif de développement du projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est est de (i) améliorer l'accès aux infrastructures communautaires de base socio-économique qui sont résilientes au climat, (ii) améliorer la réintégration socio-économique et la résilience des individus associés aux groupes désarmés dans leurs communautés, et (iii) renforcer les administrations provinciales en Ituri, au Sud. Kivu et Nord-Kivu avec des systèmes publics de gestion des finances et des ressources humaines, la collecte de données et des capacités de recherche.

Le projet répond au besoin de soutenir le gouvernement dans le déploiement de sa politique de rétablir la paix et la sécurité à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Le « cadre de partenariat-pays » (appelé aussi stratégie de partenariat-pays du Groupe de la Banque mondiale) entre le Gouvernement de la RDC et la Banque mondiale, en cours de finalisation, propose d'adopter une approche globale pour s'attaquer aux facteurs de fragilité, de conflit et de violence (FCV).

Carte : Trois Provinces Ciblées par le Projet



1.2. Contexte et Objectives du Cadre de Mobilisation des Parties Prenantes

Ce Cadre de Mobilisation des Parties Prenantes (CMPP) a été élaboré pour répondre à ces besoins et en conformité avec la norme environnementale et sociale (NES) n° 10 : Mobilisation des Parties Prenantes et Information du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale.

Dans certains cas de figure, où les conditions de création d'un Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) détaillé ne sont pas réunies, il est toujours possible d'adopter un Cadre de mobilisation des parties prenantes (CMPP). Le CMPP permettra d'orienter l'élaboration d'un PMPP, dès que les informations relatives aux lieux, aux groupes de parties prenantes et au calendrier des activités seront connus.

Ce CMPP vise à démarrer le processus de mobilisation des parties prenantes pour contribuer à un engagement coordonné et continu des acteurs pertinents ainsi que des personnes affectées et des parties intéressées au projet des Stabilisation tout au long de la mise en œuvre du projet de stabilisation et relèvement de l'Est. Ce CMPP décrit la nature des parties prenantes attendues ainsi que leurs besoins d'information, et les méthodes de leur engagement pendant la vie du projet.

Le développement du CMPP a été guidé par les exigences de la norme environnementale et sociale 10 (NES no 10) de la Banque mondiale sur la mobilisation des parties prenantes et la divulgation d'informations. La

norme souligne que la nature et le niveau de l'engagement des parties prenantes doivent être proportionnels au niveau des risques et des impacts prévus dans le Projet.

La mobilisation des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet de Stabilisation et relèvement de l'Est de la RDC est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie de ce projet. Elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux du projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises très tôt dans le cycle du projet ainsi que de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

La mobilisation des parties prenantes pour ce projet est le processus continu et itératif en vertu duquel le projet recense les personnes touchées par ses décisions et ses activités ainsi que les autres personnes qui s'intéressent à la mise en œuvre et aux retombées de ses décisions et du projet, communique avec elles et favorise l'établissement d'un dialogue direct. Elle prend en compte les besoins variés en matière d'accès et de communication de divers groupes et particuliers, notamment ceux qui sont plus défavorisés ou vulnérables, et porte une attention particulière aux enjeux de la communication et de l'accessibilité physique.

Ce CMPP est considéré comme un document vivant, et sera révisé et mis à jour pour devenir un PMPP complet avant la mise en vigueur du projet à la suite des résultats des consultations futurs qui auront lieu avec les parties prenantes. Le PMPP sera ensuite mis à jour périodiquement avec des nouvelles consultations et plans d'activités en fonction de l'évolution du projet et ces activités et impacts au cours de la vie de ce projet.

1.3. Contexte du Projet

Le projet répond au besoin de soutenir le gouvernement dans le déploiement de sa politique de rétablir la paix et la sécurité à l'Est de la République Démocratique du Congo.

L'objectif de développement du projet est de (i) améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques communautaires de base résilientes au climat, (ii) améliorer la réinsertion socio-économique et la résilience des individus associées aux groupes désarmés dans leurs communautés, et (iii) renforcer les administrations dans certaines provinces.

Le « cadre de partenariat-pays » (appelé aussi stratégie de partenariat-pays du Groupe de la Banque mondiale) entre le Gouvernement de la RDC et la Banque mondiale, actuellement en cours de finalisation, propose d'adopter une approche globale pour s'attaquer aux facteurs de fragilité, de conflit et de violence (FCV).

Le portefeuille que la Banque mondiale prévoit de soutenir la République Démocratique du Congo pour la mise en œuvre de ce projet de Stabilisation et relèvement communautaire à l'Est du pays, vise à soutenir les efforts du gouvernement pour atténuer les risques de conflit. Dans son soutien, la Banque Mondiale se concentrera sur les engagements qui lient la paix, la stabilité et le développement, en appliquant une approche multisectorielle et spatiale.

Les trois provinces de l'Est – le Nord et Sud-Kivu ainsi que l'Ituri – constituent une des trois zones de concentration de la prochaine stratégie de partenariat pays. Au sein de cette zone de concentration à l'Est, le cadre de partenariat-pays propose une 'initiative de stabilisation', spécifiquement dédiée à l'atténuation ou de résilience des risques d'escalade de conflit.

Cela comprendra des interventions qui offrent des opportunités économiques durables et le renforcement des institutions étatiques qui contribueront à renforcer la cohésion sociale.

1.4. Composantes du projet

L'objectif de développement du projet est de (i) améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques communautaires de base résilientes au climat, (ii) améliorer la réinsertion socio-économique et la résilience des individus associés aux groupes désarmés dans leurs communautés, et (iii) renforcer les administrations dans certaines provinces. Cet objectif pourrait se décliner dans les composantes suivants qui s'accordent aux axes de l'initiative des Gouverneurs.

Composante 1 : Stabilisation à base communautaire

La composante 1 « Stabilisation à base communautaire » utilisera la capacité de mise en œuvre existante du Fonds social de la RDC (FSRDC) qui aura la responsabilité technique, fiduciaire et environnemental et sociale des investissements dans le cadre de la composante 1. Les activités de la composante 1 comprendront la facilitation et la capacité la construction pour la planification communautaire participative, et la réhabilitation et/ou la construction d'infrastructures socio-économiques et résilientes au climat dans les 430 communautés ciblées, en utilisant la main-d'œuvre locale, par le biais des Travaux de Haute intensité de la main d'œuvre (THIMO). Le financement comprendra des investissements dans l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans la catégorie des infrastructures sociales des investissements du FSRDC.

Composante 2 : Réintégration communautaire

La composante 2 « Réintégration à base communautaire » financera l'aide aux moyens de subsistance et à la réintégration de jusqu'à 120 000 personnes ainsi qu'une assistance technique à la coordination et à la gestion du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration à base communautaire (DDRCS). Cette composante ciblera deux cohortes de bénéficiaires (communautés vulnérables et communautés associées aux groupes désarmés, y compris celles où résident les ex-combattants démobilisés). Cette sous-composante financera l'assistance technique pour assurer une bonne coordination et gestion des différentes étapes du processus DDRCS. Les deux autres sous-composantes financeront l'appui aux bénéficiaires axé sur le développement communautaire, y compris les travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre axés sur les routes rurales (THIMO), de petites subventions pour les activités génératrices de revenus. soutien psychosocial et mesures d'accompagnement.

Composante 3 : Gouvernance décentralisée

La composante 3 appuiera le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) et des ressources humaines (GRH) en vue d'améliorer les moyens par lesquels les ressources des gouvernements provinciaux et locaux (et les financements des partenaires externes) peuvent être utilisées de manière efficace et efficiente pour soutenir la stabilisation et les efforts de redressement à moyen terme.

Composante 4 : Gestion du projet et Recherche

La composante 4 financera la structure de gestion décentralisée du programme au sein des trois administrations provinciales respectives. Il soutiendra également un « centre de recherche sur la sensibilité aux conflits ».

Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence (CERC)

La composante 5 est une composante à budget de zéro dollars US qui établira un fonds d'urgence en cas de catastrophe qui pourrait être déclenché en cas de catastrophe, par le biais d'une déclaration formelle d'une urgence nationale ou sur demande officielle du gouvernement. Cela peut inclure une réponse aux maladies transmissibles, telles que la pandémie de COVID-19.

Les Risques Environnementaux et Sociaux du Projet

Le risque environnemental est classé substantielle. Les risques/impacts environnementaux anticipés sont liés aux activités des composantes 1 et 2, y compris la construction d'infrastructures communautaires à l'aide du THIMO, y compris les investissements dans l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène et la livraison de fournitures et de biens d'urgence communautaires, tels que des semences aux groupes de producteurs sous Composante 1. La Composante 2 comprend le THIMO axé surtout sur les routes d'accès rurales, les petits ponts et les chaussées, etc. ; et la mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR), y compris de petites subventions pour une gamme d'utilisations finales génératrices de revenus potentielles, sur la base de plans d'affaires approuvés. Les activités de THIMO en milieu urbain comprendront le déblaiement des débris, la reconstruction/réhabilitation et l'entretien des routes, des systèmes de drainage, des marchés ; réhabilitation d'équipements communautaires ou d'écoles; tandis que dans les zones rurales, il inclura l'agriculture à petite échelle et les routes d'accès. Les risques et impacts négatifs potentiels sur les populations humaines ou l'environnement sont principalement liés à la phase de construction et à la livraison de fournitures et de biens d'urgence à la communauté.

Les principaux risques et impacts pendant la phase de construction devraient inclure la présence de munitions non explosées / abandonnées (U/AXO), la santé et la sécurité au travail (SST) liées aux infrastructures communautaires, THIMO et petites subventions, la santé et la sécurité des communautés (sécurité des services, sécurité routière; VBG/EAS/HS, COVID19 et VIH / SIDA, etc.) et la pollution due aux déchets solides, à la poussière et au bruit.

Le risque social est considéré comme élevé, en raison du risque EAS/HS, ainsi que des risques de sécurité dans de nombreuses zones des trois provinces ciblées, y compris les défis du travail dans les communautés touchées par le conflit, l'inclusion des anciens combattants dans certaines activités du projet, et d'importantes contraintes de capacité de gestion des risques sociaux anticipés, étant donné que bon nombre des entités gouvernementales locales et provinciales et des ONG engagées dans le projet seront peu familiarisées avec les politiques et normes sociales de la Banque mondiale (ou d'autres). Les activités de projet étendues et soutenues proposées dans les domaines de la communication, de la sensibilisation, de l'analyse de la sensibilité aux conflits, de la médiation, de la formation à la gestion des conflits et du soutien psychosocial atténueront certains de ces risques, mais étant donné la nature du projet, des risques résiduels importants persisteront.

Les activités de projet étendues et soutenues proposées dans les domaines de la communication, de la sensibilisation, de l'analyse de sensibilité aux conflits, de la médiation, de la formation à la gestion des conflits et du soutien psychosocial atténueront certains de ces risques, mais compte tenu de la nature du projet, des risques résiduels importants persisteront.

L'inclusion d'anciens combattants dans les activités du projet dans les communautés ciblées peut créer des tensions sociales et des conflits, et un risque accru de VBG pour les femmes et les filles ; cependant, la conception du projet comprend un certain nombre d'activités qui seront développées pour gérer et réduire ces risques, y compris un ensemble solide et réactif de mesures de soutien holistiques, y compris une assistance psychosociale, médicale et juridique aux survivants de VBG, ainsi qu'aux anciens combattants et communautés d'accueil. Le cadre pour fournir un tel soutien aux ex-combattants et aux autres membres de la communauté est toujours en cours de développement, les aspects clés liés aux risques E&S seront intégrés lorsqu'ils seront déterminés dans le CGES complet, le(s) PGES, le(s) ESCP et le PIM.

2. Résumé des activités des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

2.1. Consultations et des activités antérieures sur le projet

Plusieurs consultations, avec la participation de la Banque mondiale et avec diverses parties prenantes dans le cadre de la préparation du Projet Stabilisation et relèvement de l'Est de la RDC, ont été tenu depuis Novembre 2020. Il est important de noter que jusqu'à la toutes les parties prenantes ont manifesté leur appui favorable à cette nouvelle démarche entreprise par le gouvernement de la RDC et sont prêts à mettre tous les efforts nécessaires pour sa réussite, notamment la sécurité dans les provinces ciblées par le Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC.

Des rencontres institutionnelles et des séances de consultation des parties prenantes ont été menées dans chacune des trois provinces ciblées par le projet, à savoir le Nord Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri. Les acteurs ciblés étaient constitués des membres des Gouvernements provinciaux (Gouverneurs, Ministres), des autorités de la Police Nationale congolaise et des Forces armées de la RDC, des services techniques provinciaux, les acteurs locaux notamment les ONG, les associations des femmes, des jeunes, Les Unités de gestions des projets financés par la Banque mondiale, les organisations humanitaires, les membres et organisations de la société civile, la presse locale.

Les consultations des parties prenantes se sont succédées de manière suivante :

- Une mission de la Banque mondiale s'est déroulée en RDC, du 30 novembre au 10 décembre 2020, dans le cadre de la préparation d'un éventuel projet de Stabilisation dans les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri de l'Est de la RDC. L'objectif de la mission était de définir les contours de l'éventuelle nouvelle opération de Stabilisation. Parmi les parties prenantes et collaborateurs rencontrés lors de cette mission, il y avait le Coordonnateur de la Coordination des ressources extérieures et du suivi des projets (CRESP) de la Présidence, les Gouverneurs des trois Provinces; les partenaires techniques et financiers, ainsi que les équipes de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO).
- Une deuxième mission de la Banque mondiale s'est déroulée du 09 au 19 février 2021, dans le cadre de la préparation du projet. Cette mission de pré-évaluation était d'affiner les contours des activités et les arrangements constitutionnels de ce nouveau projet.
- Une série de réunions périodiques eu lieu avec les Ministères provinciaux du plan des provinces de l'Ituri, du Sud-Kivu et du Nord-Kivu et l'équipe du projet de la Banque mondiale pendant les mois de mars et a eu lieu le 15 Avril 2021. Les autorités provinciales ont été informées du processus et de la méthodologie pour la mise en œuvre du projet.
- Une mission a eu lieu du 19 avril au 5 Mai 2021 dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegardes notamment le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES). Cette mission a regroupé les parties prenantes au projet, pour les informer du projet et processus de la mise en œuvre et de l'élaboration des instruments de sauvegarde. Les parties prenantes ont aussi donné leurs avis et considérations par rapport au projet. Trois consultations ont eu lieu dans chacune des villes de Goma, Bukavu and Beni, organisées avec : 1) les Mairies et des services techniques et administratifs du gouvernement, 2) les OSCs, médias, responsables religieux, et peuples autochtones, et 3) les organisations des femmes.

Le tableau 1 ci-dessous fait ressortir les parties prenantes consultées dans les zones d'intervention du projet.

Les parties prenantes	Pertinence	Niveau d'engagement	Méthode d'engagement	Points des Consultations publiques	Conclusion de la consultation ou avis des parties prenantes
La Présidence	Elevée	National	Consultation	Urgence de la paix et sécurité à l'Est de la RDC	Favorable
Ministère des Finances	Elevée	National	Consultation	Financement du projet	Favorable
Ministère chargé des Mines	Elevée	National, provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Ministère de la Décentralisation et Réformes institutionnelles	Elevée	National, provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Ministère des Infrastructures et travaux publics	Elevée	National, provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Ministère du Plan et de la reconstruction	Elevée	National, provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Ministère des Ressources hydrauliques et de l'électricité	Elevée	National, provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Ministère des Affaires sociales et Ministère du Genre, famille et enfant	Elevée	National, provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Elevée	National, provincial	Consultation	Sauvegardes environnementale et sociale	Favorable
Ministère de l'Urbanisme et Habitat	Elevée	National, provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale	Elevée	National, provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Administration Provinciale du Sud Kivu, Nord Kivu et Ituri	Elevée	Provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Administration locale (Communes)	Elevée	Local	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Organisations de la société civile y compris les ONG et Organisations de Producteurs	Elevée	National, Provincial, local	Consultation	Echanges sur le processus	Favorable
MONUSCO	Elevée	Provincial, local	Consultation	Echanges sur le processus	Favorable
Agences des Nations Unies et autres partenaires du développement	Elevée	Provincial, local	Consultation	Echanges sur le processus	Favorable
Communautés	Elevée	Local	Groupe de discussions (FGD), Consultations	Participation communautaire	Favorable
Jeunes	Elevée	Local	Groupe de discussions (FGD), Consultations	Participation communautaire	Favorable

Les parties prenantes	Pertinence	Niveau d'engagement	Méthode d'engagement	Points des Consultations publiques	Conclusion de la consultation ou avis des parties prenantes
Femmes	Elevée	Provincial	Consultation	Participation communautaire	Favorable
Secteur Privé	Elevée	Provincial	Groupe de discussions (FGD), Consultations	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Les Peuples autochtones (PA)	Elevée	Provincial, local	Groupe de discussions (FGD), Consultations	Participation communautaire	Favorable
Média	Elevée	Provincial	Consultation	Information et moyen de communication	Favorable

2.2. Consultations pour le CGES

Les consultations ont été réalisées au cours de la période du 19 au 27 avril 2021 et ont concerné les services techniques et administratifs des provinces concernées, les communes, les organisations de la société civile, y compris des jeunes et des femmes, etc. Ces acteurs au nombre de 97 dont 42 femmes (43,30 %) et 55 hommes (56,70 %) ont été rencontrés individuellement ou collectivement. Quelques images, PV de rencontres et la liste des personnes rencontrées sont annexés au présent rapport.

Des consultations indépendantes avec les organisations féminines de la société civile ont été organisées dans des espaces privés avec des facilitatrices de groupe afin de solliciter des informations pertinentes concernant les risques et besoins des bénéficiaires féminins dans le cadre des activités du projet. D'autres consultations avec les femmes et les filles au niveau communautaire seront organisées lors de la mise en vigueur du projet afin de collecter des informations pertinentes, et compléter les informations existantes, sur les risques de sécurité et de VBG/EAS/HS liés aux activités du projet pour les bénéficiaires féminins ainsi que sur les portes d'entrée sûres et accessibles au MGP et la disponibilité et l'accessibilité des services de prise en charge disponibles dans les zones d'intervention. Il serait en particulier utile de comprendre mieux les risques, et les mesures d'atténuation et de réponse appropriées et adéquates y afférentes, pour les femmes et les filles qui seront liés à la mise en œuvre des activités de développement communautaire et des interventions de DDR, telles que les AGR et THIMO qui vont engager les anciens combattants et peuvent poser des risques élevés pour les femmes participantes aux interventions et aussi les femmes et les filles dans la communauté. Plus d'informations sur l'approche concernant la gestion des risques de VBG/EAS/HS du projet apparaissent en annexe au CGES.

Tableau 2: Acteurs rencontrés, dates et lieux des consultations publiques du CGES

Date de la consultation	Province	Localité	Structure	Nombre de personnes				
				Femmes		Hommes		Total
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	Moins de 35 ans	Plus de 35 ans	
20/04/2021	Sud-Kivu	Bukavu	Organisation des femmes	6	7	0	1	14
21/04/2021	Sud-Kivu	Bukavu	OSC et Médias	0	2	9	6	17

22/04/2021	Sud-Kivu	Bukavu	Services Administratifs et Techniques publiques	0	4	0	11	15
Total Bukavu				6	13	9	18	46
20/04/2021	Nord Kivu	Goma	Les organisations des femmes(VBG)	4	17	0	0	21
21/04/2021	Nord Kivu	Goma	OSC, Responsables religieux ,PA et leaders d'opinions	1	0	2	12	15
21/04/2021	Nord Kivu	Goma	Les services administratifs	0	1	0	14	15
Total Goma				5	18	2	26	51
26/04/2021	Ituri	Bunia	Organisation des femmes	5	13	0	1	20
26/04/2021	Ituri	Bunia	OSC et Médias	1	1	11	18	31
27/04/2021	Ituri	Bunia	Services Administratifs et Techniques publiques	0	3	0	25	28
Total Bunia				6	17	11	44	78
TOTAL				17	48	22	88	175

Source : Mission d'élaboration du CGES PSRE, avril 2021

Des consultations portant sur les éléments du PMPP qui seront élaboré par le projet dans la proche avenir avant la mise en vigueur du projet seront programmés pour solliciter les perspectives des parties prenantes sur la stratégie et les activités prévus, avant que les activités du projet commencent sur le terrain.

3. Identification et analyse des parties prenantes

Pour une consultation efficace et adaptée aux besoins, les parties prenantes du projet proposé peuvent être divisées en grandes catégories, comme suit:

- **Parties concernées** – personnes, groupes et autres entités situés dans la zone d'influence du projet qui sont directement touchés (effectivement ou potentiellement, et de manière positive ou négative) par le projet et/ou ont été identifiés comme étant les plus susceptibles de modifications associées au projet, et qui devraient participer étroitement à l'identification des effets et de leur importance, ainsi qu'à la prise des décisions concernant les mesures d'atténuation e de gestion des effets ;
- **Autres parties intéressées** – individus/groupes/entités qui pourraient ne pas subir d'effets directs du projet mais qui estiment que le projet aura un impact sur leurs intérêts et/ou qui pourraient avoir un impact sur le projet et sa mise en œuvre à certains égards ;
- **Groupes vulnérables** – personnes qui pourraient être touchées de manière disproportionnée ou plus défavorisées par le projet que tout autre groupe en raison de leur situation vulnérable et qui

pourraient nécessiter des mesures de consultation spéciales pour assurer leur représentation égale au processus de consultation et de prise de décisions associées au projet.

Les parties prenantes du projet sont les individus, les groupes ou autres entités qui :

- (i) Sont touchés par le projet ou susceptibles de l'être, directement ou indirectement, de manière positive ou négative (également appelés « parties concernées ») ;
- (ii) Peuvent être intéressés par le projet (« parties intéressées »). Il peut s'agir d'individus ou de groupes dont les intérêts pourraient être affectés par le projet et qui pourraient influencer les résultats du projet d'une manière ou d'une autre.

La stratégie de ciblage a permis de maximiser l'impact du Projet, un ciblage au niveau sous-provincial est essentiellement fondé sur le mapping des zones d'influence des groupes armés. Cette approche de ciblage pourra aussi prendre en compte des indicateurs de violence, les cartes de pauvreté, les destructions liées aux conflits, les mouvements de déplacements forcés et les synergies avec d'autres interventions. Les échanges avec les parties prenantes ont permis d'adopter un ciblage mixte qui soit à la fois géographique et communautaire basé sur des indicateurs quantitatifs.

3.1. Parties touchées

Les parties touchées sont des individus, groupes, populations locales et autres parties prenantes susceptibles d'être touchées par le projet, directement ou indirectement, positivement ou négativement.

En effet, les zones d'intervention du Projet seront sélectionnées en étroite collaboration avec les autorités provinciales du Sud-Kivu, Nord-Kivu et l'Ituri et avec l'appui de la MONUSCO sur la base d'un mapping des conflits. Ce mapping renseignera sur les zones sévèrement affectées par les conflits armés et les zones d'accueil.

Le nombre des communautés bénéficiaires du Projet reste à définir suivant le mapping attendu incessamment des autorités provinciales. Ce qui devra déterminer également le nombre de sous-projets à exécuter pour chaque communauté ciblée.

Bénéficiaires du projet

Le projet se concentrera sur les communautés de certaines zones d'intervention des provinces d'Ituri (4 840 194 habitants), du Nord-Kivu (7 311 275 habitants) et du Sud-Kivu (4 832 782 habitants). Cette population sera un bénéficiaire indirect de ces activités visant à soutenir le renforcement institutionnel des trois administrations provinciales respectives.

Les activités du projet visant la stabilisation et la réinsertion communautaires couvriront les communautés éligibles des territoires décrits ci-dessous, qui abritent une dizaine de millions de personnes. Ces territoires sont identifiés par deux moyens: (i) à l'aide de l'indice de ciblage des projets (PTI), basé sur des données d'incidence historique des conflits et n'ayant pas / ou une faible présence d'autres programmes d'aide, et (ii) les territoires où il y a des groupes armés engagés dans un processus de paix avec le gouvernement. Les territoires identifiés grâce au PTI abritent dix millions de personnes, environ cinq millions sont des adultes. Les ménages comptent en moyenne six membres et il y a environ 2 600 établissements dans les territoires, avec en moyenne environ 3 800 habitants.

Les projets d'infrastructure à petite échelle devraient toucher environ un établissement sur trois et 3,3 millions de bénéficiaires. La composante de stabilisation communautaire prévoit de cibler environ 860

communautés. La Composante s'attendrait alors à atteindre environ une implantation sur trois dans les territoires prioritaires (33%), et environ 3,3 millions de bénéficiaires indirects.

Le soutien aux moyens de subsistance, en particulier sous forme de travail contre rémunération et de petites subventions, devrait fonctionner dans toutes les 860 communautés dans lesquelles il existe des projets de stabilisation communautaire et que 80 travailleurs participent à chacun. Il convient de noter qu'une moyenne de 80 travailleurs est relativement bien alignée sur le nombre attendu (moyen) de 53 ex-combattants dans une localité donnée. Les activités de réintégration communautaire pourraient avoir lieu dans au moins un établissement sur quatre et toucher un ménage sur huit au sein de ces localités. Les activités de réintégration communautaire coûtent environ 1 200 \$ par bénéficiaire, de sorte qu'environ 45 000 peuvent participer au total.

Les territoires potentiellement éligibles seront déterminés une fois que le projet est démarré. La sélection de ces territoires est soumise à un accès sécurisé et peut changer en raison des processus de paix dans d'autres territoires. Selon les données du PTI, il y a plus de territoires prioritaires au Nord-Kivu; aux fins de l'équité, chaque province a trois territoires prioritaires, puis deux territoires supplémentaires ont été ajoutés pour le Nord-Kivu. Certains des nombres élevés de population indiquent la présence de zones urbaines qui ne seront pas un objectif spécifique du projet pour les composantes I et II.

3.2. Autres parties intéressées

Sous la composante 2, les communautés impliquées dans les processus de paix locaux et dans le DDR-C participeront au THIMO et aux AGR. En outre, la composante offrira le THIMO dans d'autres communautés sélectionnées en fonction de l'impact du conflit, du déplacement et d'autres chocs, soit les communautés qui ont (i) subi une perturbation de l'activité économique en raison d'un conflit, de catastrophes naturelles ou d'autres chocs, et (ii) qui n'ont pas reçu précédemment le soutien du STEP ou de programmes similaires.

3.3. Individus, groupes défavorisés ou vulnérables

Les bénéficiaires ciblés seront les communautés pauvres affectées par les conflits locaux, y inclus les communautés d'accueil regorgeant en leur sein les groupes vulnérables, tels que les jeunes, femmes, et ex-combattants.

Dans le cadre du DDRCS-THIMO, les bénéficiaires seront des ex-combattants sortant du processus de désarmement et de démobilisation à base communautaire, et un nombre équivalent de bénéficiaires non-combattants sélectionnés parmi les ménages marginalisés. Le ciblage des ex-combattants devra s'effectuer selon les critères qui seront finalisés par la nouvelle structure DDRCS. Parmi les non-combattants, un bénéficiaire est éligible par ménage parmi les membres du ménage âgés d'au moins 15 ans. Le projet cherchera à atteindre des niveaux égaux de participation des femmes et des hommes parmi les non-combattants. Les niveaux de salaire du THIMO fournissent un élément d'auto-ciblage ; ceci est significatif dans les communautés urbaines ou moins pauvres, mais ne limitera pas beaucoup la demande de participation dans les communautés plus éloignées et pauvres du projet.

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, les personnes suivantes : (i) Personnes âgées, (ii) Personnes handicapées et leurs soignants, (iii) Personnes analphabètes, (iv) Ex-combattants, (v) Communautés traditionnellement mal desservies, notamment les peuples autochtones et autres groupes défavorisés qui satisfont aux exigences de la NES n° 7, (vi) Réfugiés et PDI, (vii) Ménages dirigés par une femme ou mères seules avec enfants mineurs, (viii) Personnes

appartenant à des minorités ethniques ou religieuses, y compris des minorités vivant au sein d'une communauté plus large.

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet seront confirmés et consultés par des moyens dédiés, le cas échéant. Les consultations communautaires devraient spécifiquement cibler les femmes afin de solliciter des informations et avis pertinents concernant les risques, y compris ceux liés aux VBG et EAS/HS, et besoins des bénéficiaires féminins dans le cadre des activités du Projet. La description des méthodes de mobilisation qui seront utilisées par le projet est développée dans les itérations suivantes de ce CMPP.

Il est particulièrement important de déterminer si le projet pourrait avoir des effets disproportionnés sur les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables, qui n'ont souvent aucun moyen d'exprimer leurs préoccupations ou de comprendre les effets d'un projet, et de faire en sorte que la sensibilisation et la consultation avec ces individus et groupes [sur les maladies infectieuses et leurs traitements, en particulier] soient adaptées pour prendre en compte leurs sensibilités, préoccupations et spécificités culturelles et pour assurer leur bonne compréhension des activités et avantages du projet. Une personne peut être vulnérable pour des motifs tels que l'origine, le sexe, l'âge, l'état de santé, les difficultés économiques et l'insécurité financière, le statut de défavorisé (minorités, y compris minorités sexuelles et de genre, ou groupes marginaux, par exemple), la dépendance à l'égard d'autres individus ou des ressources naturelles, etc. La consultation avec les groupes et personnes vulnérables nécessite souvent des mesures spécifiques et une assistance particulière pour faciliter leur participation à la prise des décisions concernant le projet, de sorte que leur niveau de sensibilisation et d'information et leur contribution au processus global correspondent à celles des autres parties prenantes.

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés pourraient comprendre notamment, mais non exclusivement :

- Les personnes âgées ;
- Les personnes handicapées et leurs aidants ;
- Les personnes analphabètes ;
- Les ex-combattants (hommes et garçons, femmes et filles) ;
- Les populations traditionnellement mal desservies, notamment les populations autochtones et autres groupes défavorisés répondant aux exigences de la norme ESS 7 ;
- Les populations en situation de conflit ou personnes touchées par des urgences humanitaires ;
- Les groupes minoritaires, y compris les minorités sexuelles et de genre
- Les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et
- Les femmes chef de famille ou les mères célibataires ayant des enfants mineurs.

4. Mobilisation / Engagement Des Parties Prenantes

4.1. Objectifs

Les objectifs de la mobilisation des parties prenantes sont de :

1. Renforcer le dialogue communautaire et participatif autour du projet afin d'une mobilisation effective des parties ;
2. Etablir des mécanismes d'interaction avec elles (groupes et parties) en vue de partager, en temps voulu et de manière **participative, compréhensible, accessible et appropriée** l'information pertinente sur le projet.

Les réunions de consultation des parties se tiendront à partir de la phase préparatoire du projet afin de fournir des recommandations et mesures utiles pour le recadrage du présent document.

Un Plan de mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) sera analysé et mis à jour tout au long du cycle de vie du projet. Sur base de la dynamique du contexte de mise en œuvre, des réajustements du PMPP seront fait afin d'orienter toute décision majeure dans la conception du projet.

4.2. Méthodes de mobilisation de parties prenantes

4.2.1. Mobilisation globale des parties prenantes

Vu la nécessité d'une adhésion large autour de ce projet, une approche de communication mobilisatrice, informative, responsabilisante et interactive sera de mise, en vue de susciter et maintenir l'engagement des parties prenantes au projet de stabilisation et relèvement à l'Est de la RDC.

Différentes méthodes de mobilisation soutiendront ce processus, il s'agit : (i) la diffusion des messages, (ii) les échanges d'information, (iii) les partages de connaissances, et d'expériences, (iv) les opportunités de dialogue interactif, (v) l'apprentissage de savoirs et pratiques et l'élaboration d'un consensus. Ainsi les différentes méthodes ci-après seront utilisées :

- 1) Les Réunions d'information et de concertation avec les décideurs : autour d'un ordre du jour structuré, l'équipe mettra sur table les principaux éléments stratégiques et de risque puissent être discutés avec les décideurs et les personnes influentes dans le but d'atténuer les risques de manière proactive.
- 2) Les « Focus groups » serviront à collecter les opinions des groupes spécifiques sur les questions pertinentes en lien avec les activités du projet, y compris les risques potentiellement associés au projet, l'efficacité et adéquate des mesures d'atténuation proposés, etc. dans des espaces sûrs et confidentiels où nécessaire et avec une facilitation appropriée (avec les qualifications nécessaires, culturellement appropriée pour faciliter la libre expression des participants, etc.). Il sied de noter que les consultations communautaires avec les femmes devraient être tenues dans des groupes de sexe séparé et également dans des conditions sûres et confidentielles avec des facilitatrices de groupe.
- 3) Les Forums sectoriels serviront à informer les groupes spécifiques pour susciter et maintenir leur engagement dans le processus de mise en œuvre du projet.
- 4) Les Forums communautaires permettront d'échanger avec les différents secteurs de la communauté sur leurs préoccupations et attentes en vue du partage adéquat des renseignements sur les projets. Pour plus d'efficacité, ces forums communautaires devraient veiller à l'utilisation de la langue du milieu, à la diversité des parties prenantes, notamment, la participation des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables, dont les personnes vivant avec handicap, les peuples autochtones, etc., et à l'organisation de ces séances de manière sécurisée et confidentielle afin d'encourager la participation libre de chaque membre de la communauté.

4.2.2. Mobilisation des parties prenantes en période de COVID-19 et consultations publiques/engagement des parties prenantes

La pandémie de COVID-19 pose des défis dans le processus de consultation et d'engagement des parties prenantes pour le projet. Il sera essentiel pour le projet d'examiner la situation de la propagation de

COVID-19 dans la zone du projet, ainsi que les restrictions et les conseils mis en place par le gouvernement de la RDC et l'OMS pour contenir la propagation du virus.

Voici les principes de base que le projet devrait appliquer si nécessaire:

- Les rassemblements publics doivent être évités (en tenant compte des restrictions/conseils nationaux), y compris les audiences publiques, les ateliers et les réunions communautaires, et minimiser l'interaction directe entre les agences du projet et les bénéficiaires/personnes affectées;
- Si des réunions plus restreintes sont autorisées/conseillées, les consultations doivent être organisées en petits groupes, comme les réunions de groupes de discussion. Si des réunions de moindre envergure sont autorisées/conseillées, les consultations doivent se dérouler en petits groupes, comme des réunions de groupes de discussion. Si cela n'est pas autorisé ou conseillé, le projet doit faire tous les efforts raisonnables pour organiser des réunions par le biais de canaux en ligne, y compris des réunions WebEx, Zoom et Skype ou par une combinaison de courriels et d'appels téléphoniques ;
- Diversifier les moyens de communication et s'appuyer davantage sur les médias sociaux et les canaux en ligne. Lorsque cela est possible et approprié, créer des plates-formes en ligne et des groupes de discussion spécialisés adaptés à l'objectif, en fonction du type et de la catégorie des parties prenantes;
- Utiliser les canaux de communication traditionnels (télévision, journaux, radio, lignes téléphoniques dédiées, annonces publiques et courrier) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux canaux en ligne ou ne les utilisent pas fréquemment. Ces canaux peuvent également être très efficaces pour transmettre des informations pertinentes aux parties prenantes, et leur permettre de faire part de leurs réactions et suggestions;
- Utiliser les outils de communication en ligne pour concevoir des ateliers virtuels dans des situations où de grandes réunions et des ateliers sont essentiels, compte tenu de la phase préparatoire du projet. Webex, Skype et, dans les situations de faible capacité en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), les réunions audio, peuvent être des outils efficaces pour concevoir des ateliers virtuels. Le format de ces ateliers pourrait comprendre les étapes suivantes:
 - *Inscription virtuelle des participants*: Les participants peuvent s'inscrire en ligne sur une plateforme dédiée.
 - *Distribution aux participants des documents relatifs à l'atelier, y compris l'ordre du jour, les documents de projet, les présentations, les questionnaires et les sujets de discussion*: Ces documents peuvent être distribués en ligne aux participants.
 - *Examen des documents d'information distribués*: Les participants se voient attribuer une durée prévue pour cela, avant de programmer une discussion sur les informations fournies.
 - *Discussion, collecte et partage des réactions*:
 - Les participants peuvent être organisés et affectés à différents groupes thématiques, équipes ou "tables" virtuelles, à condition qu'ils en conviennent.
 - Les discussions de groupe, d'équipe et de table peuvent être organisées par des moyens de médias sociaux, tels que WebEx, Skype ou Zoom, ou par un retour d'information écrit sous la forme d'un questionnaire électronique ou de formulaires de retour d'information qui peuvent être renvoyés par courrier électronique.
 - Conclusion et résumé : le président de l'atelier résumera la discussion de l'atelier virtuel, formulera des conclusions et les partagera par voie électronique avec tous les participants.

- Dans les situations où l'interaction en ligne est difficile, les informations peuvent être diffusées par le biais de plateformes numériques (lorsqu'elles sont disponibles) comme Facebook, Twitter, les groupes WhatsApp, les liens web/ sites web du projet, et les moyens de communication traditionnels (télévision, journaux, radio, appels téléphoniques et courriers électroniques avec une description claire des mécanismes permettant de fournir un retour d'information par courrier et/ou par des lignes téléphoniques dédiées. Tous les canaux de communication doivent préciser clairement comment les parties prenantes peuvent faire part de leurs réactions et suggestions.
- Engagement avec les parties prenantes directes pour les enquêtes auprès des ménages: Il peut y avoir des activités de planification qui nécessiteraient normalement un engagement direct des parties prenantes, en particulier sur le terrain, par exemple pour recueillir des informations sur les ex-combattants. Ces activités d'enquête impliquent la participation active des parties prenantes locales, en particulier des communautés potentiellement touchées. Ces activités peuvent ne pas être possibles ou souhaitables, en fonction des restrictions/conseils locaux, et il peut donc être nécessaire d'utiliser des plateformes ou des moyens de communication numériques. Cependant, il peut y avoir des situations impliquant des communautés vulnérables et isolées qui n'ont pas accès aux plateformes ou moyens de communication numériques. Dans ces cas, l'équipe de travail et la mise en œuvre du projet discuteront d'approches d'engagement des parties prenantes spécialement adaptées, en tenant compte des conseils des parties prenantes. Ainsi, il serait important d'assurer que ces groupes vulnérables ou isolés, tels que les femmes, les personnes de troisième âge, les personnes avec des niveaux bas d'alphabétisation ou vivant avec handicap, des peuples autochtones, ou des personnes déplacées, soient informés de ces consultations et offerts des canaux réellement accessibles pour y participer.
- Dans les situations où il est déterminé que des consultations significatives qui sont essentielles à la conduite d'une activité de projet spécifique ne peuvent être menées malgré tous les efforts raisonnables de l'organisme de mise en œuvre, certaines des activités de projet proposées peuvent devoir être reportées en raison des risques de propagation du virus. Là encore, cela dépendrait de la situation de COVID-19 en RDC et des exigences de la politique gouvernementale pour contenir la propagation du virus. Lorsqu'il n'est pas possible de reporter l'activité ou lorsque le report risque de durer plus de quelques semaines, le gouvernement discutera avec la Banque de la meilleure façon de procéder.

4.3. Stratégie proposée pour la dissémination de l'information

La dissémination de l'information sera soutenue par un plan intégré de communication avec trois sous-composantes, il s'agit du : (i) Plan de renforcement des capacités, (ii) plan de mobilisation sociale et (iii) plan médias. Le projet comprendra également une sensibilisation continue des parties prenantes à la gestion des risques et des impacts de COVID-19.

Le plan de communication permettra d'élaborer les messages clés en direction de différentes cibles, le types d'activités (communautaires et de plaidoyer), de faire la segmentation du public cible, de faire le choix des canaux pour la dissémination de l'information et de définir les méthodes d'expression du public sur les activités du projet.

Différentes approches de communication seront utilisées en adéquation avec le contexte et les caractéristiques des groupes :

La communication des masses, la communication institutionnelle la communication visuelle, la communication écrite, les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

4.4. Proposition de stratégie de consultation

Étape du projet	Thème de la consultation	Approche	Période et outils de travail	Cibler les parties prenantes	Responsabilités
Phase de préparation du projet	Information sur le Projet Objectifs, articulations et risques éventuels du projet, y compris ceux liés aux VBG et EAS/HS	Entrevues interpersonnelles ou de groupe ; focus groupes forums sectoriels et réunions publiques d'information	À l'étape de préparation du projet Les différents documents environnementaux et sociaux sont élaborés et discutés avec différentes parties prenantes	Les Ministères nationaux, les administrations provinciales, Agences gouvernementales, ONG et société civile, incluant celles dans le domaine de genre et de prévention et réponse aux VBG, secteur privé, et les représentants des bénéficiaires, les PA, les femmes et les groupements ou associations féminins, les jeunes, l'Administration locale, les leaders communautaires et les confessions religieuses, et éventuellement les ex-combattants.	La Coordination Générale/cellule d'appui provinciale du Nord-Kivu et les cellules d'appui des autres provinces ; FSRDC (activités du PMPP liées au Composant 1 ; Le Ministère en charge du projet
Phase de mise en œuvre	Processus de la mise en œuvre, Résultats du projet, effets sur et risques pour les groupes vulnérables et les communautés bénéficiaires, Niveau d'adhésion et d'appropriation des parties prenantes Réponses aux attentes et préoccupation des	Forums sectoriels d'échanges, réunions publiques d'information ; focus groups.	Feuillet d'information sur le processus ; Emissions radios/TV Documentaires, page Web ; Panneaux de visibilité et de sensibilisation	Le Comité de pilotage national et provincial, Les Ministères nationaux, les administrations provinciales, Agences gouvernementales, ONG et société civile, incluant celles dans le domaine de genre et de prévention et réponse aux VBG, secteur privé, et	La Coordination Générale/cellule d'appui provinciale du Nord-Kivu et les cellules d'appui des autres provinces ; FSRDC (activités du PMPP liées au Composant 1 ; Le Ministère en charge du projet

Étape du projet	Thème de la consultation	Approche	Période et outils de travail	Cibler les parties prenantes	Responsabilités
	cibles, Fonctionnement et accès au mécanisme de gestion des plaintes susceptible d'affecter les bénéficiaires et le projet, Risques de sécurité et de VBG/EAS/HS pour les femmes et les filles, y compris les mesures d'atténuation y afférentes, telles que le code de bonne conduite, les canaux de recueil au MGP pour les plaintes de VBG/EAS/HS, et la disponibilité des services de prise en charge, Préoccupation des bénéficiaires			les représentant des bénéficiaires, les PA, les femmes et les groupements ou associations féminins, les jeunes, l'Administration locale, les leaders communautaire, et éventuellement les ex-combattants..	
Phase d'exploitation	Appropriation des acquis de réinsertion communautaire, Besoins pour la pérennisation de la démarche ; Mesures de sauvegarde Environnementales et sociales, Risques de sécurité et de VBG/EAS/HS pour les femmes et les filles, y compris les mesures d'atténuation y	Réunions, Panneaux d'affichage ; Site Web ; Communiqué de presse et de radio à la réception du projet ; Brochures d'information ;	Feuillet d'information sur le processus ; Emissions radios/TV Documentaires, page Web ; Panneaux de visibilité et de sensibilisation	Les Ministères nationaux, les administrations provinciales, Agences gouvernementales, ONG et société civile, incluant celles dans le domaine de genre et de prévention et réponse aux VBG, secteur privé, et les représentant des bénéficiaires, les PA, les femmes et les groupements ou associations	La Coordination Générale/cellule d'appui provinciale du Nord-Kivu et les cellules d'appui des autres provinces ; FSRDC (activités du SEP liées au Composant 1 ; L'Etat Congolais, les communautés, le secteur privé, les confessions religieuses, les

Étape du projet	Thème de la consultation	Approche	Période et outils de travail	Cibler les parties prenantes	Responsabilités
	afférentes, telles que le code de bonne conduite, les canaux de recueil au MGP pour les plaintes de VBG/EAS/HS, et la disponibilité des services de prise en charge (dans le cadre du Plan d'action pour la prévention et réponse aux VBG/EAS/HS)			féminins, les jeunes, l'Administration locale, les leaders communautaire et les confessions religieuses, les ex-combattants.	notabilités locales et la société civile.

4.5. Stratégie proposée pour incorporer les voix et points de vue des groupes vulnérables

L'un des objectifs d'un CMPP ou un PMPP est d'identifier les personnes ou les communautés qui sont ou pourraient être touchées par le Projet notamment ceux définis dans ce document (y compris les autochtones et les groupes vulnérables), ainsi que d'autres parties intéressées et de veiller à ce que ces parties prenantes soient effectivement engagées et maintenues dans le processus de mise en œuvre du projet.

Les personnes vulnérables (les femmes, les filles, les femmes et enfants chefs de ménage, les personnes de troisième âge, les personnes vivant avec handicap, les enfants orphelins, les albinos, et les autochtones et les autres groupes exclus de la communauté locale, y compris les ex-combattants, hommes et garçons, femmes et filles) sont identifiées à l'étape de la conception et lors de la mise en œuvre du projet afin que leurs besoins et les obstacles contextuels soient identifiés pour que les mesures appropriées soient définies en vue de faire entendre leurs voix, en toute égalité et équité, sur le projet.

A cet effet, une attention particulière sera mise sur les horaires, les lieux des réunions, la sécurité et la confidentialité des lieux ainsi que le facilitateur ou la facilitatrice de ces séances, la représentation de la communauté et des bénéficiaires et s'assurer que toutes les cibles sont prises en compte et peuvent effectivement participer aux consultations de façon sûre et culturellement appropriée. Comme déjà noté, les consultations communautaires avec les femmes seront tenues dans des groupes de sexe séparé et dans des conditions sûres et confidentielles avec des facilitatrices de groupe.

Par souci d'équité, des focus groups sectoriels ciblant les groupes vulnérables (femmes et filles, homme et femmes autochtones, personnes vivant avec handicap, etc.) seront tenus afin de s'assurer que les avantages du projet leur seront également bénéfiques. Dans la même perspective, l'équipe du projet veillera à l'opérationnalité du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), en termes d'accès, des procédures, de célérité dans les traitements des plaintes ainsi qu'aux réponses accordées, y compris concernant les procédures dédiées à la gestion et la résolution sûres, éthiques, et confidentielles des plaintes liées aux VBG/EAS/HS. Une approche de consultation interactive sera promue pour d'une part, favoriser les

personnes lésées spécifiquement les groupes vulnérables à soumettre leurs plaintes et d'autre part, évaluer l'accessibilité et l'adaptation à leurs besoins.

4.6. Engagement des femmes et des filles dans la communauté et des associations féminines de la société civile

Une démarche de consultation des parties prenantes permettra de monter la cartographie des intervenants dans les zones du projet, incluant les organisations et les associations engagées dans les questions d'égalité de genre, d'autonomisation de la femme, et de prévention et réponse aux VBG, et l'identification des risques potentiels de VBG/EAS/HS au niveau local et dégager avec elles les pistes pour leur atténuation. Les consultations avec les femmes et les filles elles-mêmes dans leurs communautés, les personnes qui travaillent avec des bénéficiaires féminins du projet, surtout au niveau communautaire, et les leaders des associations féminines seront fortement encouragées afin de solliciter les avis de ces participantes sur les risques de sécurité et de VBG/EAS/HS liés aux activités du projet pour les bénéficiaires féminins ainsi que sur les portes d'entrée sûres et accessibles au MGP et les services de prise en charge disponibles dans les zones d'intervention. Il serait en particulier utile de comprendre mieux les risques, et les mesures d'atténuation et de réponse appropriées et adéquates y afférentes, pour les femmes et les filles qui seront liés à la mise en œuvre des activités de développement communautaire et des interventions de DDR, telles que les AGR et THIMO qui vont engager les anciens combattants et peuvent poser des risques élevés pour les femmes participantes aux interventions et aussi les femmes et les filles dans la communauté. Ces échanges aideront à favoriser la compréhension du projet sur les questions de sécurité, besoins, risques, et bien-être des femmes et des filles et aussi à s'assurer que la voix des femmes et des filles est prise en compte dans les recommandations faites à l'endroit du projet. ***Cet exercice de consultations ciblées des femmes et filles se fera dès la phase préparatoire jusqu'à la fin du projet.***

L'organisation et la gestion des communautés mettant souvent en mal la participation effective des femmes et les filles dans les enjeux communautaires compte tenu des normes de genre préjudiciables et de l'inégalité de pouvoir dans les rapports sociaux entre hommes et femmes, les discussions sectorielles et indépendantes avec les groupes des femmes et les filles seront privilégiées, surtout lorsqu'il s'agira des questions des risques de sécurité, y compris des risques de VBG/EAS/HS, afin d'assurer un espace ouvert, sûr, et confidentiel où les femmes et les filles peuvent s'exprimer librement sans jugement de leurs points de vue ou leurs expériences. Ces consultations offriront également une occasion de solliciter les avis des femmes et des filles relatives à leur bien-être, leur santé et leur sécurité dans les communautés touchées et comprendre leurs expériences, y compris par rapport aux interventions prévues dans le cadre du projet, telles que la réinsertion des anciens combattants dans les communautés et la participation des femmes aux activités de développement communautaire. Il sera important d'inclure des femmes et des filles ex-combattantes comme une groupe vulnérable qui pourront avoir leurs préoccupations particulières vis-à-vis leur réintégration dans la communauté.

Ces activités de consultation et de dissémination des informations devront être faites dans le respect des principes de confidentialité et d'éthique afin d'assurer la sécurité de toutes les participantes à ces échanges (voir section 4.5.2 ci-dessous). Le renforcement de ces activités aidera les femmes et les filles à partager leurs avis sur les questions et risques de violences et d'abus, y compris les VBG/EAS/HS, à définir des actions de réponse aux incidents de VBG/EAS/HS, qui sont appropriées et suggérées par les bénéficiaires féminins, à assurer le référencement des survivant(e)s aux services de prise en charge pour les cas de VBG, et à bâtir des synergies de prévention des VBG/EAS/HS. La formation des parties prenantes, la cartographie des services ainsi que la mise en place des procédures dédiées à la résolution des plaintes liées aux VBG/EAS/HS dans le cadre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP), et les voies de référencement de sorte que toute personne qui évoque des incidents d'abus ou de violences puisse être orientée

immédiatement vont tous renforcer la compréhension des questions relatives à la prévention et réponse aux VBG/EAS/HS au sein des communautés ciblées.

4.6.1. Gestion et traitement des questions liées aux VBG/EA/HS

Les questions liées aux VBG/EAS/HS touchent évidemment des sujets très sensibles au sein d'une communauté relatifs au dynamique de pouvoir entre homme et femme, la prise de décision au sein du foyer, les notions d'égalité de sexe, et la prise en charge des survivant(e)s qui peuvent ou ne pas être disposé(e)s à chercher une assistance par peur d'être stigmatisé(e)s par la société ou de ne pas trouver un service sécurisé et confidentiel de qualité.

De manière générale, toute séance de consultation communautaire avec les femmes ou les filles, ou les hommes ou les garçons, doit être menée dans des groupes de sexe ségrégué, et de préférence de tranche d'âge ségréguée si approprié, avec un facilitateur ou une facilitatrice du même sexe que le groupe et dans un cadre sécurisé et confidentiel, tout en respectant les principes de collecte des informations relatives aux incidents de VBG, surtout la confidentialité et la sécurité des participantes.¹ Ainsi, ces consultations ne doivent pas demander des informations spécifiques relatives aux incidents de VBG de manière personnelle ; l'objectif est plutôt de comprendre le contexte, le milieu, et les risques que vivent les femmes et les filles de manière quotidienne et aussi dans le cadre des interventions prévues par le projet. En outre, avant d'organiser ces consultations, une cartographie des prestataires de services de prise en charge dans la zone en question doit être vérifiée et actualisée car toute personne cherchant une assistance personnelle suite à ces consultations doit être référée directement aux services de soutien indiqués dans la zone.

Dans le même sens, toute séance de sensibilisation communautaire doit également tenir compte de ces mêmes principes de sécurité et confidentialité. Ainsi, les séances de sensibilisation en masse devraient être utilisées pour disséminer des informations de base concernant les VBG/EAS/HS, y compris les comportements interdits, les services disponibles dans la zone, et l'accès aux procédures du MGP pour le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées aux VBG/EAS/HS, et pas pour solliciter des informations sur des incidents de VBG/EAHS spécifiques auprès des femmes et des filles. De la même manière, toute personne cherchant une assistance à la suite d'une séance de sensibilisation doit être référée immédiatement aux services de soutien indiqués. Ainsi, un système de référencement local doit donc être développé avant toutes sensibilisations.

Le Plan d'action de prévention et réponse aux VBG et à l'EAS/HS pour le Projet élaborera de manière plus détaillée les principes de base concernant les communications avec les communautés ciblées sur les questions liées aux VBG/EAS/HS et aussi la prise en charge des survivant(e)s, y compris un protocole de réponse aux cas de VBG et d'EAS/HS.

5. Ressources et responsabilités pour l'exécution des activités de mobilisation des parties prenantes

5.1. Ressources

¹ Voir *Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence*, Organisation mondiale de la santé, 2007.

L'atteinte des objectifs du PMPP nécessite une mise en œuvre adéquate des activités. Cependant, étant donné que de nombreuses communautés dans lesquelles le projet va opérer ne sont pas encore identifiées et que la stratégie de mobilisation des parties prenantes doit être plus développée dans la mise à jour du PMPP qui sera fait dans les premiers mois de fonctionnement, un budget provisoire est présenté ici pour activités prévues et matériel nécessaire au cours de la première année d'exploitation. Il est prévu que les coûts de mise en œuvre du PMPP proviendront de la composante 4 du projet. Ce budget sera affiné lorsque le PMPP sera révisé et mis à jour périodiquement au besoin.

L'enveloppe budgétaire provisoire proposée à la mobilisation des parties prenantes pour la première année du projet couvrira les dépenses ci-après :

N°.	Activités clés	Qté.	Unité	Budget unitaire (USD)	Budget total (USD)
1	Couverture médiatique :				
	Presse écrite (Journaux)	5	Publicité	200	1,000
		10	Article de presse	100	2,000
	Presse Audio visuelle				
	Télévision	20	Emissions	100	2,000
	Radio	50		100	5,000
	Roll up	5	Publicité	200	1,000
2	Réunions de consultation				
	Focus groups	30	Séances	200	6,000
	Forum communautaire	25	Séances	1000	25,000
	Forum sectoriel	20	Séances	500	10,000
	Réunion avec les décideurs	10	Séances	1000	10,000
	Activités de plaidoyer	10	Séances	1500	15,000
3	Réunions de consultation				
	Cout de mission sur terrain	FF	FF	FF	20,000
	Prise en charge des personnes ressources	7	Voyage	2000	14,000
	Location véhicule	FF	Voyage	12000	12,000
	Billet d'avion	FF	Voyage	5000	5,000
	Autres frais (Go pass/Taxes provinciale)	FF		2000	2,000

	Matériels (Supports pédagogiques)	FF		1500	1,500
4	Matériels de visibilité				
	Panneau publicitaire	10		500	5,000
	T-Shirt	2000		10	20,000
	Dépliant	20000		0.35	7,000
	Brochure d'information	2000		5	10,000
	Casquette	1500		5	7,500
	Stylo	2000		2	4,000
5	Documentaire	FF			5,000
	TOTAL				190,000

5.2. Fonction et responsabilité de gestion des ressources

Le projet sera fondé sur les propositions initiales des consultations des parties prenantes (e.g. Gouverneurs, Ministres Provinciaux, administrations provinciales), et le projet a ensuite effectué des ajustements aux arrangements proposés.

Un des principes directeurs est la mise en place – dans la mesure du possible – d’une structure simple et légère, centrée sur les compétences des provinces. Un des aspects novateurs de ce projet est de proposer une mise en œuvre décentralisée, pour permettre une proximité accrue auprès des bénéficiaires ainsi que pour renforcer les capacités des administrations provinciales.

Le Comité de Pilotage du projet sera chargé des orientations stratégiques du projet et la mise en œuvre du projet sera soutenue par une cellule d’appui. Cette cellule d’appui n’opérera pas comme une Unité de Coordination de Projet traditionnelle, mais elle aura comme un des objectifs principaux de contribuer à renforcer les services spécialisés au niveau provincial (avec des mécanismes spécifiques). Des illustrations lisibles et simples, mais qui ne permettent pas de totalement capturer la complexité des mécanismes de mise en œuvre (qui seront explicités dans le manuel).

Une innovation de ce projet sera de transférer la gestion du projet dans les trois administrations provinciales respectives. Il est prévu que cela, associé à la Composante 3, conduira à la durabilité des investissements du projet à moyen terme. Chaque province disposera d’une cellule d’appui à la mise en œuvre (une cellule d’appui provinciale) qui pourra faire appel aux fonctionnaires, aux ministères de tutelle et aux services techniques pour soutenir le projet, partager les compétences et renforcer les capacités au fil du temps. Les aspects spécifiques sont décrits ci-dessous.

Orientation et supervision du projet: un comité de pilotage du projet au niveau national sera créé. Son rôle sera de fournir une direction stratégique globale et la supervision du projet. À cette fin, il approuvera le plan de travail annuel et examinera les rapports d'étape réguliers. En outre, il communiquera les problèmes de coordination et les recommandations à d'autres institutions engagées dans la stabilisation et le relèvement dans l'est du Congo qui ne sont pas parties au projet mais qui sont importantes pour son succès global, telles que la police nationale ou l'armée congolaise.

Composition du Comité: il aura un président rotatif composé des gouverneurs des trois provinces, ainsi qu'un représentant (probablement le chef de la structure DDR-CS) du gouvernement national (c'est-à-dire

quatre présidents tournants.). D'autres comprendront le Coordinateur du CRESP, le Coordinateur du projet et le Représentant spécial adjoint des Nations Unies du Secrétaire général ou son représentant. La Banque mondiale aura le statut d'observateur. D'autres, comme ceux de la communauté internationale des partenaires, ou d'autres institutions nationales, comme l'armée congolaise, seront sollicités par le président, en fonction des besoins. La fréquence des réunions du comité sera de deux fois par année civile.

La structure nationale envisagée pour diriger le processus de DDR à base communautaire (le DDRCS) n'a pas encore été mise en place par le gouvernement central. Le projet assurera des liens avec le DDRCS (par le biais du Comité de pilotage du projet ci-dessus. Il y aura également une flexibilité dans le projet pour fournir un soutien plus substantiel en fonction des besoins et des liens avec le processus de stabilisation plus large.

Mise en œuvre décentralisée: Le projet aura une mise en œuvre décentralisée; chaque province établira un comité consultatif provincial (le conseil consultatif provincial). Le rôle du comité de consultation provincial sera double: (i) au niveau du gouverneur et des ministères techniques et de tutelle concernés, le comité sera utilisé pour valider l'identification et le choix des sous-projets et des domaines d'intervention le projet; (ii) il servira également de forum d'engagement régulier avec les organisations de la société civile, les associations et les représentants des bénéficiaires pour rendre compte de l'avancement du projet, des domaines à améliorer et servir de caisse de résonance pour les doléances et les plaintes.

Le projet sera exécuté par l'intermédiaire de trois unités d'appui à la mise en œuvre (les Cellules d'appui) qui seront intégrées dans les trois administrations provinciales respectives. Étant donné que les Cellules d'appui seront dotées de consultants expérimentés possédant une expertise spécialisée dans les domaines du projet. Les Cellules d'appui intégreront également le personnel des agences spécialisées de l'administration et des ministères d'exécution. Cela renforcera le projet (en créant des liens avec les institutions techniques de la Province) et renforcera les Administrations en assurant le transfert de compétences. À son tour, il soutiendra la durabilité de ces activités de projet.

Les trois Cellules d'appui assumeront les mêmes fonctions, mais la Cellule d'appui du Nord-Kivu sera la principale et première Cellule d'appui créée, sera intégrée avec l'unité de la Coordination Générale) et assumera certaines responsabilités supplémentaires comme suit:

(i) La Coordination générale/Cellule d'appui principale du Nord-Kivu hébergera le coordonnateur du projet et agira en tant que secrétariat pour le comité de pilotage du projet en organisant les lieux, les connexions virtuelles, les dates et en assurant toute la correspondance et la transmission de la documentation pour le président et les participants.

(ii) La Cellule d'appui principale disposera des deux spécialistes les plus expérimentés en matière de gestion financière et de passation des marchés. Cette cellule d'appui sera responsable de la passation des marchés et de la gestion des fonds pour les investissements de projet supérieurs à 150 000 USD. Pour les investissements inférieurs à 150 000 USD, la principale cellule d'appui déléguera aux autres cellules d'appui sous réserve d'une évaluation fiduciaire annuelle.

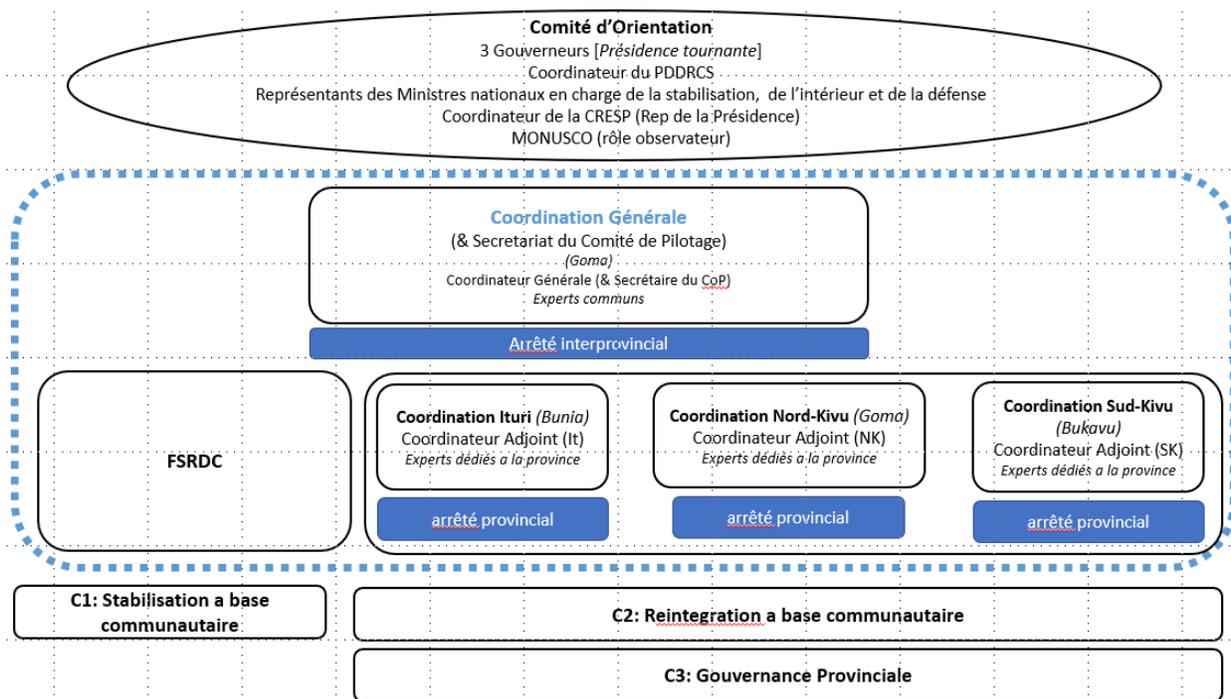
(iii) La Cellule d'appui principale gèrera des contrats plus importants, y compris ceux des PF et de l'agent de surveillance tiers (TPM).

(iv) La principale Cellule d'appui consolidera le budget et les plans de passation des marchés, le rapport financier et les décaissements pour les trois cellules d'appui.

La composante 1 « Stabilisation à base communautaire » utilisera la capacité de mise en œuvre existante du Fonds social de la RDC (FSRDC) qui aura la responsabilité technique, fiduciaire, environnemental, sociale et VBG/EAS/HS de gérer les investissements et activités dans le cadre de la Composante 1.

Schéma des modalités de mise en œuvre: illustration de la mise en œuvre du projet au niveau globaux et pour les trois provinces. Les liens institutionnels les plus complexes seront expliqués dans le manuel du projet.

Schéma 1 : Arrangements institutionnels



La mise en œuvre de PMPP exige qu'un personnel soit affecté avec des Termes de référence définissant les responsabilités et le rôle de chaque acteur ou chaque structure opérationnel.

Il est également prévu que le projet établira et formera des Comités locales pour la paix et le développement (CLD)² composé de représentants de la communauté et des autorités locales pour faciliter la préparation des propositions de sous-projets, la mise en œuvre, l'exploitation, la maintenance et le suivi. Le comité comprendra des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des populations déplacées et des ex-combattants. Ces processus se dérouleront au niveau d'une commune/chefferie/secteur. Les CLD et les plans d'action pour la paix et le développement seront agrégés au niveau des territoires avec la

² Le projet évaluera la disponibilité et la fonctionnalité des comités existants au niveau pertinent et s'appuiera sur ceux-ci, tout en garantissant leur inclusion et en fournissant une formation sur les procédures spécifiques au projet, le cas échéant.

participation des représentants gouvernementaux concernés au niveau des territoires pour assurer la synergie dans les plans et tirer parti des partenariats.

6. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

De manière générale et dans le cadre des projets financés par la Banque mondiale, le principal objectif d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est d'aider à régler les plaintes dans les meilleurs délais, d'une manière efficace et efficiente qui satisfait toutes les parties concernées. C'est un moyen transparent et crédible de parvenir à des résultats équitables, efficaces et durables, tout en créant un climat de confiance et de coopération, élément essentiel du processus de consultation de l'ensemble de la population qui facilite la mise en place de mesures correctives. En particulier, le mécanisme de recours : (i) offre aux personnes concernées des moyens de porter plainte ou de régler tout différend qui pourrait survenir dans le cadre de l'exécution du projet ; (ii) garantit que des mesures de recours appropriées et mutuellement acceptables sont définies et appliquées à la satisfaction des plaignants ; (iii) évite de devoir engager une procédure judiciaire.

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre du projet de Stabilisation et relèvement à l'Est de la RDC fait appel à neuf (9) étapes allant de l'enregistrement de la plainte à son règlement final et l'archivage du dossier de résolution. A la phase de mise en œuvre du projet, le MGP élaboré intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi, validé et publié avant le démarrage des activités. Il sied de noter que des procédures distinctes du MGP seront aussi développées pour assurer le traitement sûr, éthique, et confidentiel des plaintes liées aux VBG et à l'EAS/HS, tout en gardant une approche axée sur le/la survivant(e).

Etape 1 : Réception et enregistrement des plaintes

Les canaux de réception des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du projet. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite sera enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du Comité de gestion des plaintes (CGP) ou de ses structures intermédiaires. Le/la plaignant(e) recevra un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes seront les boîtes à plaintes, le téléphone, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, association de défense des droits humains, etc.). Il est important de noter que le/la plaignant(e) pourrait utiliser tout canal qui lui convient et que les canaux de transmission devraient aussi assurer la sécurité et la confidentialité des plaignant(e)s, surtout pour les plaintes liées aux VBG/EAS/HS.

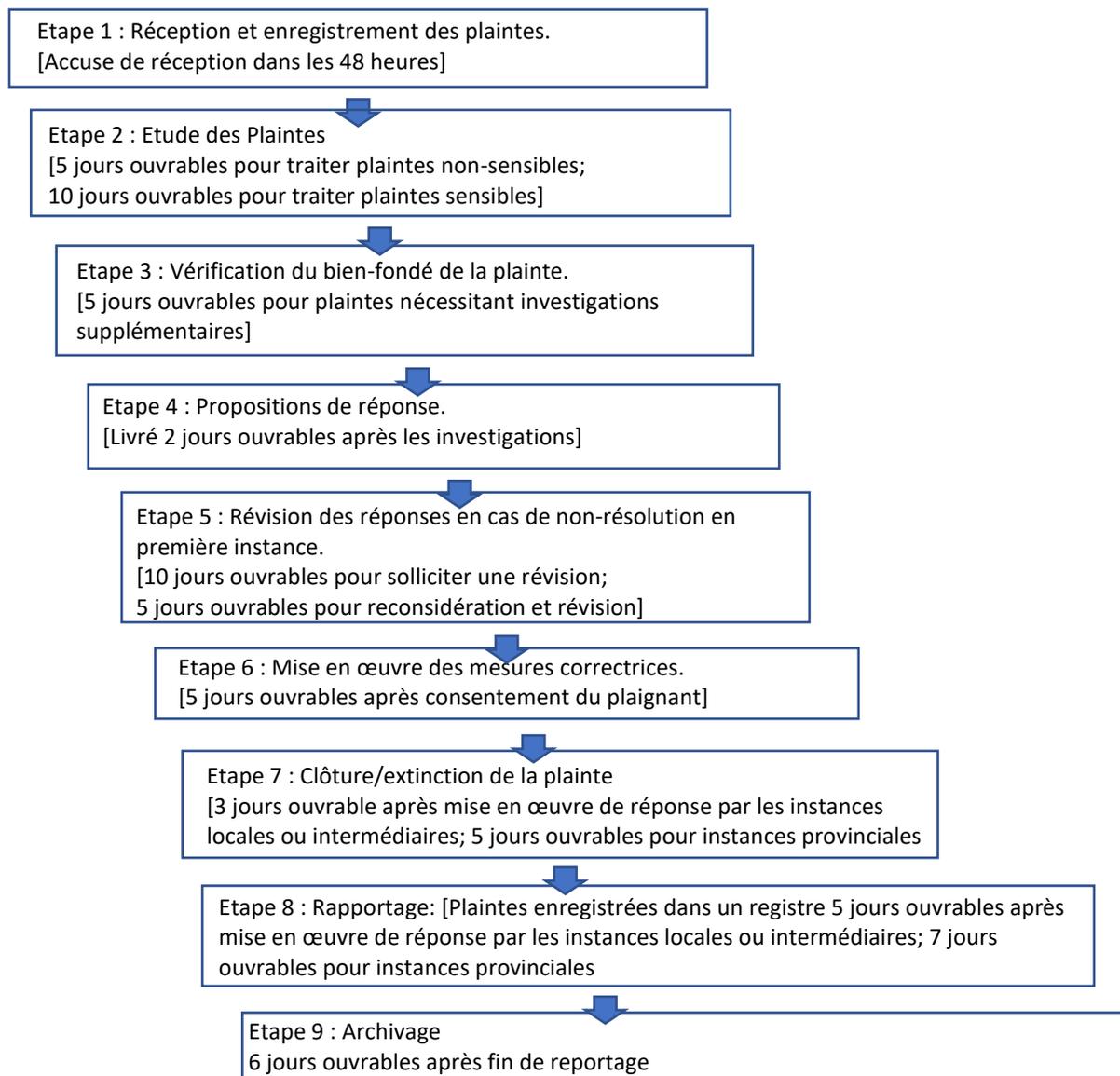
Etape 2 : Étude des plaintes

Un tri est opéré pour distinguer les plaintes hyper-sensibles, sensible ou non-sensibles, et une procédure d'étude adaptée à chaque type est adoptée. Les plaintes non-sensibles et sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires provinciales que par l'instance locale. L'issue du traitement de la plainte est adressée directement au/à la plaignant(e). Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder cinq (05) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et dix (10) jours ouvrables pour celles sensibles. Il est à noter que les instances indiquées ne sont pas encore mises en place et quelles se feront dans le cadre de la mise en place du mécanisme de gestion du projet de stabilisation. Des procédures spécifiques pour le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées aux VBG/EAS/HS, parmi les plaintes hyper-sensibles, en assurant une approche axée sur le/la survivant(e), seront développées dans le cadre du MGP à travers une structure spécialisée qui sera recrutée par le projet.

Etape 3 : La vérification du bien-fondé de la plainte

A cette étape seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse aux interrogations ou réclamations du/de la plaignant(e). Le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences spécifiques qui peuvent ne pas être directement disponibles au sein des organes du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées sont sollicitées. Un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables après la classification et l'analyse préliminaire est retenu pour cette étape pour toutes plaintes nécessitant des investigations supplémentaires pour sa résolution. Des procédures spécifiques seront élaborées pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées à l'EAS/HS à travers une structure spécialisée et seront uniquement focalisées sur la vérification du lien avec le projet, tout en assurant le référencement du/de la plaignant(e) aux services de prise en charge indépendamment du lien qui pourra ou ne pourra pas être éventuellement établi.

Schéma 2 : Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)



Etape 4 : Propositions de réponse

Sur la base des résultats du processus de vérification, une réponse est adressée au/à la plaignant(e). Cette réponse met en évidence le lien avec le projet ou au contraire, le rejet de la plainte. Il est notifié à l'intéressé par écrit, qu'une suite favorable ne peut être donnée à sa requête que si les faits relatés dans la requête sont fondés et justifiés après les résultats des investigations. Lorsque la plainte est justifiée, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), notifie au/à la plaignant(e) par écrit, les résultats clés de leurs investigations, les solutions retenues à la suite des investigations, les moyens de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de deux (2) jours ouvrables après les investigations. Des procédures spécifiques seront élaborées pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées aux VBG/EAS/HS, y compris concernant le processus de réponse ou prise de contact avec le/la plaignant(e).

Etape 5 : Révision des réponses en cas de non résolution en première instance

Les mesures retenues par les organes du MGP peuvent ne pas obtenir l'adhésion du/de la plaignant(e). Dans ce cas, il lui est donné la possibilité de solliciter une révision de la résolution du comité de gestion des plaintes saisi. La durée de la période admise pour solliciter une révision des décisions est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification de résolution de la plainte par le plaignant. Dans ce cas, l'organe de gestion dispose de cinq (5) jours ouvrables pour reconsidérer sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin ou faire un retour à la requête du/de la plaignant(e). Au cas où la révision n'offre pas de satisfaction au/à la plaignant(e), ce(tte) dernier/-ière est libre d'entamer une procédure judiciaire auprès des instances habilitées. Des procédures spécifiques seront élaborées pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées aux VBG/EAS/HS, en touchant les procédures d'appel ou révision d'une décision.

Etape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices

La mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution du comité de gestion des plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le/la plaignant(e), de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du/de la plaignant(e) consigné dans un Procès-Verbal (PV) de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un PV signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le/la plaignant(e), sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions. La résolution des plaintes liées aux VBG/EAS/HS suivra les procédures spécifiques mises en place pour la gestion de ces types des cas, y compris concernant la mise en œuvre des mesures correctrices, tout en assurant la confidentialité et la sécurité de toutes les parties impliquées, surtout du/de la survivant(e).

Etape 7 : Clôture ou extinction de la plainte

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties, en l'occurrence le/la plaignant(e), et l'entente prouvée par un PV signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance provinciale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués. Il sied de noter que les plaintes liées aux VBG/EAS/HS suivront des procédures spécifiques pour leur clôture et ne feront jamais sujet d'une médiation.

Etape 8 : Rapportage

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP de Stabilisation et relèvement à l'Est de la RDC seront enregistrées dans un registre de traitement cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc. Les plaintes liées aux VBG/EAS/HS, y compris les données y relatives, seront gardées à part dans un registre indépendant et uniquement pour ce genre des plaintes et dans un lieu sécurisé et confidentiel avec un accès très limité.

Etape 9 : Archivage

Le Programme mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions. Le système d'archivage des plaintes liées aux VBG/EAS/HS sera élaboré de façon indépendante et confidentielle, et ces plaintes seront classées dans un lieu sécurisé avec un accès très limité.

7. Suivi et reportage

7.1. Implication des parties prenantes dans les activités de suivi

Le suivi du projet sera participatif afin de maintenir l'engagement des parties prenantes dans le processus. A cet effet, un plan de suivi sera mis en place par l'équipe du projet avec des indicateurs d'activités et de résultats.

Les activités des consultations communautaires seront mises à profit pour le suivi sur terrain, surtout dans la phase d'exécution du projet. Toutefois, des activités de suivi planifiées auront lieu en termes de revue trimestrielle, semestrielle et annuelle.

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour au besoin au cours de la mise en œuvre du projet afin de s'assurer que les informations présentées ici sont cohérentes et sont les plus récentes, et que les méthodes d'engagement identifiées restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du projet et les phases spécifiques du développement. Toute modification majeure des activités liées au projet et de son calendrier sera dûment reflétée dans le PMPP. Des résumés trimestriels et des rapports internes sur les plaintes du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état de la mise en œuvre des mesures correctives / préventives associées, seront rassemblés par l'expert sauvegardes sociales du projet et renvoyés à la haute direction du projet. Les résumés trimestriels fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'informations, ainsi que la capacité du projet à y répondre en temps opportun et de manière efficace.

7.2. Rapport aux parties prenantes

Les informations sur les activités d'engagement du public entreprises par le projet au cours de l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de deux manières possibles:

- Publication d'un rapport annuel autonome sur l'interaction du projet avec les parties prenantes.
- Suivi régulier d'un indicateur de retour d'expérience des bénéficiaires. L'indicateur sera déterminé dans le PMPP mis à jour et pourra inclure: le nombre de consultations, y compris en utilisant les télécommunications effectuées au cours d'une période de rapport (par exemple, mensuellement, trimestriellement ou annuellement); le nombre de griefs publics reçus au cours d'une période de rapport (par exemple, mensuellement, trimestriellement ou annuellement) et le nombre de ceux résolus dans le délai prescrit; nombre de documents de presse publiés / diffusés dans les médias locaux, régionaux et nationaux.

L'objectif d'un PMPP est de donner l'occasion aux parties prenantes du projet intéressés et affectés d'exprimer leurs opinions, leurs intérêts et préoccupations au sujet du projet, en veillant à ce que les avantages du projet reviennent aux membres de la communauté. Il est obligatoire que l'Equipe de la coordination de la mise en œuvre du projet Stabilisation et relèvement à l'Est de la RDC à travers les mécanismes de participation communautaires et d'autres canaux de mobilisation, partage les avancées et les défis qui s'observent dans le processus de mis en œuvre. Si les parties prenantes ne sont pas satisfaites, elles peuvent utiliser le MGP pour présenter des plaintes relatives au PMPP ou au projet.

Documents appuyant la plainte (photos, témoignages, cartes, etc.	Si oui, ajouter au formulaire Non
Date de l'évènement	
Description de la solution souhaitée par le plaignant (si possible)	

Annexe 1 :

PVs des consultations des parties prenantes dans le cadre du CGES Initial (Avril 2021)

Procès-verbaux de consultation publiques

PV de consultations Publiques à Goma

Consultation publique avec les services administratifs et techniques

Procès-Verbal

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES (SERVICES ADMINISTRATIFS) DU NORD KIVU DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU DOCUMENT CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) DU PROJET DE STABILISATION ET DU RELEVEMENT DE L'EST : ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU

L'an deux mil vingt et un, le mercredi vingt et un avril à treize heures (13h00mn) s'est tenue dans la salle de réunion Forum Sida(FOSI), une rencontre d'information et d'échange avec les chefs des services, divisions et OVD dans le cadre du projet stabilisation et du relèvement de l'Est, STEP en sigle. Cette rencontre, qui a regroupé 13 représentants de services et organisations, a été présidée par monsieur KAMBERE KACHELEWA chef de division cadastre de Goma.

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Après l'ouverture de la rencontre par le chef de division et la prière, la parole a été donnée au consultant pour situer le contexte de la mission. Le consultant a fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du document **Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)** ;

Les débats se sont focalisés autour des points suivants :

- Gestion des pertes de biens
- Sécurité, santé des travailleurs et des populations
- Gestion du foncier
- Gestion de la main d'œuvre
- Gestion éco systémique
- Communication
- Violences et de la vulnérabilité
- Gestion des plaintes
- Gestion environnementale
- Intervenants extérieurs et des impacts cumulatifs
- Appui au dispositif de mise en œuvre du projet

Après les échanges et débats, les recommandations ci-après ont été faites :

❖ **Gestion des pertes de biens ;**

il ressort des échanges que les chefs des divisions de services administratifs attend du projet l'apaisement et soulagement de la population en besoins des infrastructures de bases, l'instauration de l'autorité de l'état et la sécurité dans la ville de Goma et dans d'autre milieu de la province, suite à cette difficulté il est recommandé de :

- Procéder à un dédommagement des biens ;
- Mettre en place une mercuriale consensuelle.
- Se référer aux personnes qui subiront le dédommagement et non aux services publics pour l'évaluation des biens dans le cadre du projet ;

❖ **Sécurité, santé des travailleurs et des populations ;**

les participants ont relevé la récurrence des conflits armés dans la province, avec une présence des groupes armés dans les villages et chefferies avoisinants créent l'insécurité dans ville (tuerie, enlèvement, vol, viol, extorsion...). Pour protéger les travailleurs des maladies infectieuses et du COVID-19, il faut mettre en place des agents de contrôle de mesures de protection et aussi faire des séances régulières d'éducation à la sécurité personnelle en milieu de travail. Le port de masque doit être obligatoire et imposable à tous et celui des dispositifs de sécurité obligé avant d'accéder dans les zones à risques dans le chantier Il est recommandé de :

- Renforcer la sécurité dans la zone du projet
- Former et sensibiliser les forces de défense et de sécurité sur la protection des civils.
- Le respect du code du travail

❖ **Gestion du foncier ;**

les participants ont relevé que la gestion foncière ne permet pas d'avoir une vision complète du contexte foncier d'un territoire. Pour sécuriser les acquisitions de terres dans le cadre de ce projet, il faut travailler en étroite

collaboration avec les services en charge du foncier pour les orientations sur les procédures d'acquisitions, il faut aussi légaliser toute acquisition auprès des services compétents pour se prémunir des menaces d'expropriation ultérieures en versant à des entités indiquées les quotités sur les valeurs d'acquisitions.

Il recommande de : d'éviter les conflits liés à des ventes de terres qui n'appartenant pas légalement et légitimement au vendeur.

❖ **Gestion de l'éco systémique ;**

Il ressort du débat que Le projet entraînera des pertes en terres et espaces avec des conséquences variables sur le climat et les eaux. Les espaces verts peuvent être touchés et des cultures endommagées. Les craintes sont telles que le projet amplifie la vulnérabilité de certains groupes sociaux, ne tiennent pas compte des besoins spécifiques de ces groupes et dégrade sensiblement l'écosystème en abattant de manière non réglementaire et sans politique alternative les arbres. Nous recommandons au projet l'utilisation des méthodes protectrices de l'environnement et sans risques sur les végétaux, les animaux et les humains, préservation de la diversité environnementale en évitant, et si cela est impossible, réduire les impacts sur la biodiversité

❖ **Communication ;**

Il ressort du débat que le projet va entraîner beaucoup d'enjeux environnementaux et sociaux susceptibles de modifier le mode de vie des populations et apporter multiples changements dans le tissu social que la communication s'avère importante dans toutes les étapes pour assurer des bons résultats. Le projet aura un impact considérable sur les propriétés. Les canaux de communication existants à Goma sont les radios communautaires, les panneaux publicitaires géants et les téléphones mobiles avec trois fournisseurs (Vodacom, Airtel et Orange). Des messages radio, des panneaux géants et affiches murales pour bureaux, des calicots et T-shirt ou jackets en couleurs vives. Il est recommandé d'utiliser le message électronique (SMS ou le mail), le téléphone (AIRTEL, ORANGE ET VODACOM) ou une lettre adressée à l'association concernée.

Les principales langues utilisées pour la communication sont le français Belge, le swahili.

❖ **Violences et de la vulnérabilité ;**

Il ressort des échanges que les violences sexuelles et les violences physiques sont très répandues dans la ville. Malheureusement, les victimes se plaignent rarement, par crainte d'être rejetées et Les types d'handicap les plus répandus dans la province sont les handicapés moteurs, les handicapés sensoriels (sourds-muets), les mal et non-voyants, les albinos et les handicapés mentaux (les traumatisés). Les peuples autochtones et femmes sont annexés aux personnes vulnérables Il est recommandé :

- d'intensifier la sensibilisation de toutes les couches de la population au travers le dialogue communautaire. Le renforcement des capacités des assistants sociaux,
- De redynamiser les réseaux communautaires de protection de l'enfant,
- De lutter contre l'impunité et de renforcer les capacités des services étatiques ;
- De favoriser le dialogue communautaire,
- D'intensifier la sensibilisation de toutes les couches de la population, y compris les hommes en armes.
- Impliquer les ONG féminines et masculines dans la sensibilisation et le monitoring en faveur des droits de la femme et la masculinité positive,
- De travailler avec la communauté en vue de la prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles.

❖ **Gestion des plaintes ;**

Les participants ont relevé que les plaintes principales en justice et communauté sont liées à l'abus de confiance sur des créances, les cas de vols et cambriolages impliquant souvent des mineurs, des complots de détournements, des conflits fonciers relatifs à la fixation de propriété, les successions, conflit de la loi coutumière sur la loi foncière, les cas des viols et les contentieux liés à la séparation des parties contractantes.

Il est recommandé, que le projet mette en place un Comité de Gestion des Plaintes composé des leaders communautaires, les représentants de bénéficiaires et le projet. avec un secrétariat permanent occupée par une femme et disposant d'un cahier de registre des plaintes. (Les femmes victimes des VSBG se sentent à l'aise de se confier à une femme qu'à un homme et les hommes se confient plus au semblable)

❖ **Gestion environnementale;**

les déchets sont sauvagement jetés dans les caniveaux ou à des coins des avenues où ils s'érigent en montagne d'immondices. C'est l'initiative des chefs des quartiers que certaines montagnes des déchets sont rasées des avenues et acheminées au dépotoir public Il est recommandé de :

- la gestion des déchets et l'application des directives environnementales pour les entrepreneurs.
- Éviter les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes touchées, tout en maximisant les avantages potentiels de développement dans la mesure du possible;

Les différents services consultés ont accueilli favorablement la démarche du projet PSRE consistant à consulter toutes les parties prenantes. Ces recommandations ont été validées en présence de Monsieur KAMBERE KACHELEWA qui a par la suite levée la séance à 15h20mn.

Fait à Goma ; 21/04/ 2021

Pour les consultants	
Karim RUNYUNDO RWAJEKARE Tel. +243 994 065 939	
Rachel SEBUHORO +243 973 263 505	
Pour les participants	
KAMBERE KACHELEWA Tel. +243 994139812	

Procès-Verbal

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES (ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE, LEADERS D'OPINIONS, LEADERS RELIGIEUX, PRESSE ET PA) DU NORD KIVU DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU DOCUMENT CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) DU PROJET DE STABILISATION ET DU RELEVEMENT DE L'EST : ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU

L'an deux mil vingt et un, le mercredi vingt et un avril à neuf heures et trente minutes

(9h30mn)s'est tenue dans la salle de réunion du FOSI, une rencontre d'information et d'échanges avec les organisations de la société civile, leaders d'opinions, leaders religieux, presse dans le cadre du Projet de Stabilisation et du Relèvement de l'Est *Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu*, STEP en sigle. La rencontre, a regroupé 15 représentants des associations, organisations et peuples autochtones a été présidé par monsieur **GUY KIBIRA NDOOLE** président du conseil provincial de la jeunesse

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Après l'ouverture de la rencontre la parole a été donnée aux Experts pour situer le contexte de la mission. Les experts ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du document **Cadre de Gestion environnementale et sociale (CGES)** ;

Les débats se sont focalisés autour des points suivants :

- Gestion des pertes de biens
- Sécurité, santé des travailleurs et des populations
- Gestion du foncier
- Gestion de la main d'œuvre
- Gestion éco-systémique
- Communication
- Violences et de la vulnérabilité
- Gestion environnementale
- Intervenants extérieurs et des impacts cumulatifs
- Appui au dispositif de mise en œuvre du projet

Après les échanges et débats, les recommandations ci-après ont été faites :

➤ **Gestions de pertes de biens ;**

Pour assurer une bonne résolution des conflits relatifs à la perte des biens et des valeurs, le projet devra prévoir des mécanismes de compensation ou réparation des dommages causés aux individus ou entités. Les organisations recommandent au projet d'avoir un cadre clair de gestion des risques de biens endommagés. Il doit dans la mesure du possible, veiller au respect des mesures préventives et sécuritaires.

➤ **Sécurité santé des travailleurs et des populations ;**

les participants ont fait un rappel sur les difficultés majeure est celle de l'insécurité résultant d'attaques, deux attaques menées par des milices rebelles avec présence des groupe armes dans les villages et chefferies avoisinants créent l'insécurité dans la ville.

Il est recommandé de :

- **Le Code du travail est la loi mère en cette matière qu'il soit respect dans tous ses aspects,**
- Renforcer la sécurité dans la zone du projet

Former et sensibiliser les forces de défense et de sécurité sur la protection des civils.

➤ **Gestion du foncier ;**

les participants ont relevé que les principaux problèmes fonciers sont dus aux disputes des limites et aux ventes irrégulières. La procédure de leur gestion fait intervenir les services de cadastre et affaires fonciers qui détiennent des informations fiables pouvant aider à la résolution des uns et des autres soucis soulevés, les impacts et risques et risques potentiels du projet sont des pertes des terres, de changements des titres de propriété ou d'implications dans les conflits fonciers avec les parties. Pour sécuriser les acquisitions les acquisitions de terres dans le cadre de ce projet, il faut travailler en étroite collaboration avec les services en charge du foncier pour les orientations sur les procédures d'acquisitions, il faut aussi légaliser toute acquisition auprès des services compétents pour se prémunir des menaces d'expropriation ultérieures en versant à des entités indiquées les quotités sur les valeurs d'acquisitions.

➤ **Gestion de la main d'œuvre ;**

il ressort des échanges que la prise en compte des personnes vulnérables dont les femmes et les personnes vivant avec handicap et peuples autochtones lors des recrutements car certaines d'entre les personnes vivant avec handicap peuvent assurer certaines tâches viables avec leur handicap les principales difficultés relevées par les participants sont le manque de formations et d'équipements, l'insécurité qui freine l'esprit d'initiative privée. Il est recommandé de :

- Former et renforcement technique améliorer pour mieux servir la communauté ;
- Promouvoir l'initiative privée
- Renforcement de capacité

➤ **Gestion de l'éco systémique ;**

Les participants ont recommandé préservation de la diversité biologique en évitant, et si cela est impossible, réduire les impacts sur la biodiversité

- **Gestion environnementale** les échanges ont relevé que les principaux problèmes environnementaux de la ville de Goma sont plus liés la prolifération de câbles, la mauvaise politique d'assainissement et les sols qui est rudes et rochais, la destruction saisonnière des cultures par les pluies et arrosions, la montée de chaleur à l'approche de la saison sèche, la mauvaise gestion des déchets, la coupe sauvage des arbres.

Il est recommandé d'équiper le service œuvrant, renforcer la capacité dans l'entrepreneuriat, sensibiliser la population sur l'usager, la gestion et l'importance de la gestion de la poubelle, le recyclage des agents urbain, renforcement des capacités en techniques d'assainissement et gestion des déchets ; Améliorer les capacités de gestion de terres et de ressources naturelles et prévention de conflit. . Le projet veillera à la gestion des déchets et surtout ceux issus de ces activités pour préserver la nature et éviter d'être vecteur de pollution de l'environnement

➤ **Internant extérieurs et des impacts cumulatifs :**

Il est recommandé de :

- Protéger les droits des travailleurs et établir, préserver et améliorer les relations entre les employés et les employeurs ;

➤ **Gestion des plaintes ;** les participant on relevée les faiblesses liées à la mise en place d'un numéro vert et de la boite à suggestion de certains projets. En effet, il a été constaté que dans la ville de Goma, l'accès faciles et simples aux téléphones mobiles est de toute la catégorie des personnes. Quant à l'exploitation de la boite à suggestion, il a été attesté, par les participants, que l'analphabétisme et la culture d'écrire font à ce que les gens l'utilisent moins. Il est recommandé, que le projet mette en place un Comité de Gestion des Plaintes composé des leaders communautaires avec un secrétariat permanent occupée par une femme et disposant d'un cahier de registre des plaintes.
(les femmes victimes des VSBG se sentent à l'aise de se confier à une femme qu'à un homme et les hommes se confient plus au semblable)

- **Violences et de la vulnérabilité** ; il ressort des échanges que les femmes, les hommes et les enfants, sont victime de différents types des violences, c'est notamment :
- Les violences sexuelles, les violences physiques et domestiques,
 - L'esclavage moderne des femmes et des enfants,
 - Le non autonomisation de la femme,
 - L'analphabétisme et la marginalisation de la femme et enfant-fille. Il est recommandé:
 - D'intensifier la sensibilisation de toutes les couches de la population, y compris les hommes en armes.
 - Impliquer les ONG féminines et masculines dans la sensibilisation et le monitoring en faveur des droits de la femme et la masculinité positive,
- **communication** ; il est recommandé de renforcer et de promouvoir une bonne communication entre le projet et la population. Ainsi, le projet devra ;
- Mettre en place un cadre permanent de concertation et d'analyse regroupant tous les acteurs impliqués.
 - Faire un plaidoyer auprès des hommes en armes en vue de la sécurisation des interventions du projet,
 - Faire un plaidoyer auprès des hommes en armes en vue de la sécurisation des interventions du projet,
 - L'usage des moyens technologiques comme les téléphones, mails et sms sera efficace pour la communication. Le secteur a un système de communication par les relais communautaires qui peut être bénéfique pour le projet en ce qui concerne la communication avec les communautés.

Ces recommandations ont été validées en présence de **Monsieur GUY KIBIRA NDOOLE** qui a par la suite levée la séance à 11h47mn.

Fait à Goma le 21. 04. 2021

Pour le consultant	
Karim RUNYUNDO RWAJEKARE Tel. +243 994 065 939	
Rachel SEBUHORO +243 973 263 505	
Pour les participants	
GUY KIBIRA NDOOLE Tel. +243 997097926	

Consultation publique avec les organisations féminines

Procès-Verbal

CONSULTATION PUBLIQUE AVEC LES RESPONSABLES DES ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS DE FEMMES DU NORD KIVU DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU DOCUMENT DE CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) DU PROJET STABILISATION ET DU RELEVEMENT DE L'EST : ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU. (P175834)

L'an deux-mille-vingt et un, le mardi vingt avril à quatorze heures (14h00) s'est tenu dans la salle de réunion de la Maison de la Femme, une rencontre d'information et d'échange avec les responsables des organisations féminines dans le cadre du projet Stabilisation et du relèvement de l'Est : ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU. Cette rencontre, qui a regroupé 16 représentantes des Associations et organisations Féminines dans la ville de Goma, a été présidée par madame KYAKIMWE Esther, UFCVA, qui, par la même occasion, a fait la police de débat.

Etaient présentes à la rencontre : voir liste de présence jointe en annexe.

Après l'ouverture de la rencontre par la Coordinatrice, la parole a été donnée à la consultante pour situer le contexte de la mission. La consultante a fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du document **Cadre de**

Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;

Les débats se sont focalisés autour des points suivants :

- Gestion des pertes de biens
- Sécurité, santé des travailleurs et des populations
- Gestion du foncier
- Gestion de la main d'œuvre
- Gestion écosystémique
- Communication
- Violences et de la vulnérabilité
- Gestion des plaintes
- Gestion environnementale
- Intervenants extérieurs et des impacts cumulatifs
- Appui au dispositif de mise en œuvre du projet

A la suite des débats, la consultante a recueilli les recommandations suivantes :

- Au titre de Gestion des pertes de biens

Il ressort que les femmes ne sont pas suffisamment informées sur le processus de compensation en cas de perte des biens, ce qui fait qu'elles soient parfois victimes de violation de leurs droits les entraînant ainsi dans une situation de vulnérabilité. Il est recommandé au projet de :

- Développer un mécanisme de communication qui va permettre à la communauté d'accéder à l'information en rapport avec le projet,
 - Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes et le vulgariser.
 - De mettre l'accent sur la formation et le renforcement des capacités des femmes en entrepreneuriat et l'auto prise en charge.
- Au titre Sécuritaire et la santé des travailleurs et des populations

Il est ressort de ces échanges que les membres des Organisations Féminines sont touchés par l'insécurité (vols, viol, agression physique, tuerie, phénomène 40 voleurs, kidnapping, agression sexuelles). Cette situation est plus liée à l'accès difficile aux besoins sociaux de bases dans certains quartiers de la ville. Avec l'expérience des projets passés, la santé des travailleurs était prise en compte au niveau de la prévention des certaines maladies tel que le VIH/SIDA, Maladie à virus d'EBOLA, la COVID 19

Il a été recommandé au projet de :

- Intégrer l'assurance maladie en faveur de travailleurs du projet
- Améliorer l'accès facile aux besoins sociaux des bases en installant l'éclairage public dans les artères et avenues de la ville, en multipliant les infrastructures de bases.

- Rapprocher les structures médicales ayant le paquet complet de prise en charge des victimes de violence,
- Eclairer les marchés, les écoles et les centres de santé

- Au titre de la Gestion du foncier

Les femmes disent ne pas être impliquées dans la gestion du foncier du fait de leur état d'exclusion sociale
Il est recommandé au projet :

- De mettre l'accent sur l'accompagnement des femmes et filles pour l'acquisition des terres, leur participation à la prise de décision liée à la terre et la sensibilisation communautaire sur leurs droits

- S'agissant de la Gestion de la main d'œuvre

Il ressort des échanges que les considérations sociales selon lesquelles les femmes sont moins fortes physiquement, le niveau d'études et surtout dans le domaine de génie-civile, Certains hommes qui interdisent leurs femmes de travailler dans des projets de développement ou humanitaire, les abus et exploitation sexuels constituent les grands challenges auxquels font face les femmes de la ville de Goma.

Elles ont recommandé au projet de :

- Mettre en place des mesures spécifiques pour favoriser l'emploi des femmes de la communauté,
- Miser sur l'équité et mettre en place de mécanisme qui renforce l'estime de la femme pour qu'elle donne le meilleur d'elle-même

- Ainsi au sujet de la Gestion écosystémique

, les échanges ont révélé qu'une partie de la ville de Goma n'est lotis ni urbanisée, une mauvaise politique de gestion de déchets, il y a aussi le parc national de Virunga, gérée par ICCN, et des espaces verts comme le Mont Goma, malheureusement envahi par certains citoyens

Suggestions

Nous suggérons la création d'autres espaces verts et surtout revoir le mécanisme de leur gestion.

- Communication

Les participantes ont signalé qu'il est toujours mieux d'associer toutes les parties prenantes au projet à toutes les étapes pour que les avis des uns et des autres orientent la réalisation de celui-ci. Elles ont apprécié le fait que la Banque Mondiale voulait, à tout prix, écouter leurs desideratas et pensent qu'il sera toujours comme ça jusque à l'aboutissement du projet.

☐ Violences et de la vulnérabilité

Les échanges ont montré que, souvent les femmes et les filles sont victimes des violences sexuelles, physiques, les violences économiques et psychologiques qui sont commises soit aux domiciles, dans certaines avenues insécurisées, au travail, au sein des écoles,

Suite à cette situation, Il est recommandé au projet :

- De former tous les travailleurs sur la prévention des violences sexistes ;
- De mettre l'accent sur la sensibilisation des toutes les couches de la population ; sur les mécanismes de gestion des plaintes hypersensibles liées au genre ;
- D'appuyer les organisations féminines dans l'encadrement des femmes et filles ;
- D'éviter le règlement à l'amiable des cas de VBG et VCE ;
- De renforcer les capacités des organisations féminines sur la gestion de plaintes liées au VBG et VCE ;
- Que le projet mette un accent sur l'autonomisation de la femme du Nord-Kivu.

☐ Gestion des plaintes

Les échanges ont révélé l'existence des plaintes potentielles qui peuvent provenir des femmes et filles face aux abus et exploitations sexuelles, violences sexuelles, ainsi que d'autres plaintes liées aux projets

Il est recommandé de :

- Mettre sur pied un mécanisme de gestion des plaintes générales et des plaintes hypersensibles (VBG et VCE).
- Faire de la transparence la priorité du projet en respectant tous les engagements et les contrats signés par le projet ;
- Gestion environnementale

Créer un dépotoir pour le traitement des déchets, installer les poubelles publiques et sensibiliser/former la population, surtout la femme et la fille sur la gestion de déchets

- Intervenants extérieurs et des impacts cumulatifs

Tous les intervenants sont les bienvenus pourvu que leurs interventions résolvent les problèmes de la population du Nord-Kivu d'une manière durable.

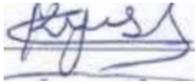
- Appui au dispositif de mise en œuvre du projet

Elles disent être prêtes à apporter leurs expertises et appui au projet aussi longtemps que cela sera nécessaire.

En conclusion, les membres des Organisations Féminines ont accueilli favorablement les démarches du projet qui consistent à consulter les femmes étant partie prenante avant la mise en œuvre du projet. Commencé à 14h00 la séance a été levée à 16h00.

Fait à Goma ; 21/04/ 2021

Pour le consultant	
Valérie WASSO NAMBULA Tel. +243998844301	

Pour les participantes	
KYAKIMWE Esther Vice coordonnatrice UFCVA Tél. 0995450383	

PV de consultations Publiques à Bukavu

Consultation publique avec les services administratifs et techniques

Procès-verbal

CONSULTATION PUBLIQUE AVEC LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DU SUD-KIVU POUR L'ELABORATION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) DU PROJET DE STABILISATION ET DU RELEVEMENT DE L'EST : ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU

L'an deux mille vingt un et le jeudi, vingt-deuxième jour du mois d'Avril 2021 à 11H 34', s'est tenue dans la salle de réunions du Ministère provincial du Plan, une rencontre d'information et d'échanges avec les parties prenantes dans le cadre du Projet DE STABILISATION ET DU RELEVEMENT DE L'EST : ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU,

Cette rencontre qui a regroupé 15 personnes (4 femmes et 11 hommes), les différents services administratifs et techniques de la Province du Sud-Kivu, a été présidée par **Monsieur le Ministre provincial du Plan, son Excellence Mr Rodin AOCI ISOMBELO**

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Après l'ouverture de la rencontre par le Ministre, la parole a été donnée aux Experts pour situer le contexte de la mission. Les experts ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration **du Cadre de Gestion environnementale et social (CGES)** ;

Les débats se sont focalisés autour des points suivants :

- Gestion des pertes de biens
- Sécurité, santé des travailleurs et des populations
- Gestion du foncier
- Gestion de la main d'œuvre
- Gestion éco-systémique
- Communication
- Violences et de la vulnérabilité
- Gestion des plaintes
- Gestion environnementale
- Intervenants extérieurs et des impacts cumulatifs
- Appui au dispositif de mise en œuvre du projet.

Après les échanges et débats, les recommandations ci-après ont été faites par les participants:

- **Gestion des pertes de biens**
 - a. Mener des études d'impact environnemental et social au préalable pour identifier les éventuels risques et problèmes qui pourront être générés par le projet ;
 - b. Mener des études sur le Personnes Affectées par la Réinstallation (PAR) pour une meilleure identification et indemnisation des victimes en collaboration avec les autorités locale et la société civile ;
 - c. Sensibilisation de la population avant l'implantation du projet pour une meilleure appropriation ;
 - d. Tenir compte de la mercuriale des prix lors de l'indemnisation des biens qui seront affectés par le projet et cela, dans le respect stricte de la valeur économique des biens affectés conformément à la réalité sur le marché ;
 - e. Mise en place d'une commission juridique indépendante pouvant accompagner les victimes et toutes les parties prenantes dans le processus d'indemnisation pour éviter le retard occasionné souvent par le Gouvernement dans le processus d'indemnisation;
 - f. Faire une harmonisation entre la Banque Mondiale et le Gouvernement sur les politiques et mesures d'indemnisation car il y a toujours contradiction entre les lois nationales et les politiques de la Banque par rapport à l'indemnisation ;
 - g. Associer les autorités locales et coutumières dans la gestion des questions relatives à l'indemnisation.
- **Sécurité, santé des travailleurs et des populations**
 - a. Renforcer les mesures de sécurité des travailleurs aux chantiers ;
 - b. Mettre en place de bon mécanismes de sécurité surtout dans les zones insécurisées dans la province ;
 - c. Mettre en place un bon système d'alerte capable de coordonner et prendre en charge en temps réel toutes les situations d'urgence dans les zones instables ;
 - d. Collaborer étroitement avec les leaders locaux pour une bonne réussite des activités du projet ;

- e. Pour les travaux IMO, mettre en place un bon système de sécurisation de chantiers pour éviter aux gens d'accéder aux chantiers ;
 - f. Bien gérer les cas de maladies des travailleurs ;
 - g. Affilier les travailleurs aux structures de santé les plus performantes pour une meilleure prise en charge sanitaire ;
 - h. Signer des contrats avec les travailleurs pour bien établir les responsabilités des différentes parties prenantes pour tout problème de santé ;
 - i. Faire des injonctions aux conducteurs et chauffeurs des véhicules lors des grands travaux des routes afin d'éviter les accidents liés à l'excès de vitesse comme il est souvent de coutume ;
 - j. Faire le suivi des matériels et objets utilisés aux chantiers et s'assurer de leur qualité ;
 - k. Recrutement d'un Médecin permanent au lieu de travail pour les urgences ou les premiers soins en faveur des victimes ;
 - l. Prendre de mesures appropriées pour la sécurité des personnes ou des travailleurs dans le projet surtout dans les zones insécurisées de la Province ;
 - m. Mettre en place un bon système de gestion des déchets générés par les activités du projet ;
 - n. Bannir le clientélisme dans le recrutement et la sélection des structures sanitaires.
- **Gestion du foncier**
 - a. Respecter la loi foncière et tous les textes relatifs à la question foncière ;
 - b. Associer les autorités locales dans tous les processus de règlementation des terres dans les milieux ruraux ;
 - c. Evitez d'affecter les espaces sacrés et dans le cas échéant, organiser des cérémonies publiques et coutumières pour tous cas d'empiètement d'un espace sacré lors de l'exécution du projet (cimetière, espace culturel traditionnel, etc.) ;
 - d. Associer les autorités locales ou coutumières dans tous les processus d'acquisition des terres en faveur des femmes et filles pour éviter tous préjugés ou stéréotypes tendant à exclure celles-ci à l'accès à la terre ;
 - e. Mettre en place une équipe de gestion de plaintes relatives à la question foncière.
- **Gestion de la main d'œuvre**
 - a. Faire un bon recrutement des travailleurs et une bonne sélection des entreprises d'exécution des activités du projet ;
 - b. Tenir compte de la main-d'œuvre locale en évitant d'importer les travailleurs et sociétés ne maîtrisant pas la réalité de la Province avec tous les risques que cela engendre lors de l'exécution des activités du projet ;
 - c. Respecter la dimension genre et faciliter les femmes et jeunes d'accéder au travail ;
 - d. Se conformer au code du travail dans le processus de recrutement.
- **Gestion éco-systémique**
 - a. Respecter scrupuleusement les différentes lois et textes nationaux et internationaux régissant l'environnement et le développement durable ;
 - b. Respecter la loi relative à la gestion des eaux, des forêts, des aires ou espaces protégés ;
 - c. Collaborer avec les services environnementaux dans la Province ;
 - d. Exiger aux différents partenaires le recrutement des experts et spécialistes environnementaux pour réduire tant soit peu les risques environnementaux.
- **Communication**
 - a. Avoir une unité de gestion de la communication et des informations ;
 - b. Associer les services techniques dans la chaîne de communication ;
 - c. Amplifier les activités et séances de sensibilisation par rapport à l'adaptation et à la compréhension du projet par les bénéficiaires ;
 - d. Bien identifier les vrais bénéficiaires et d'autres personnes victimes susceptibles d'être accompagnées par le projet ;
 - e. Renforcer le comité intersectoriel de pilotage des projets qui existe déjà en province sous la coordination du ministère du Plan.
- **Violences et de la vulnérabilité**
 - a. Définir un mécanisme de gestion pour limiter les violences faites aux femmes et jeunes filles ;

- b. Faciliter, accompagner et encourager les femmes à accéder à l'emploi lors de l'exécution du projet ;
- c. Bien prendre en compte la question des violences basés sur le genre ;
- d. Mettre en place un bon mécanisme de gestion de plaintes pour bien suivre les problèmes dès la base jusqu'au sommet ou dans toute la chaîne d'exécution des activités du projet ;
- e. Faire adhérer tous les travailleurs au code de bonne conduite en matière de VBG qui existe déjà dans la province afin d'y d'être soumis en cas de sa violation ;
- f. Amplifier les examens à caractère psycho-social en faveur de toutes les victimes de VBG ;
- g. Impliquer les acteurs spécialisés dans la gestion des VBG pour une meilleure prise en charge ;
- h. Mettre en place les AGR en faveur des victimes de VBG.

- **Gestion des plaintes**

- a. Mettre en place le comité de gestion des plaintes dans toutes les unités et activités du projet ;
- b. Accompagner les victimes de perte de biens à tous les niveaux notamment dans la réinstallation, juridique, social ;
- c. Bien mener les études sur le PAR afin de bien identifier les personnes qui seront touchées par le projet et cela, pour réduire les éventuelles réclamations lors du processus d'indemnisation ;
- d. Mettre en place une commission de plaintes incluant à la fois les autorités locales, la société civile, les victimes et les acteurs juridiques pour une meilleure prise en charge.

- **Gestion environnementale**

- a. Mettre en place un bon système de gestion des déchets à la fois générés par le projet et d'autres existants déjà ;
- b. Mener les sensibilisations sur le respect des normes environnementales et la gestion des déchets ;
- c. Insister sur la présence des experts environnementalistes dans les chantiers ou les autres projets ;
- d. Mettre en place une synergie composée essentiellement du pouvoir public et des opérateurs économiques pour la gestion des déchets dans la province ;
- e. Envisager la mise en place des poubelles relais avec le système de recyclage des déchets ;
- f. Prévoir les outils pour l'incinération des déchets ;
- g. Organiser les formations et séances de renforcement des capacités en faveur des services techniques pour la gestion des déchets ;
- h. Recrutement des environnementalistes et experts attachés au projet pour la gestion des déchets ;
- i. Envisager une réception environnementale des ouvrages du projet avant toute autre réception car celle-ci vérifiera la conformité et le respect des normes environnementales du projet avant la remise aux bénéficiaires ;
- j. Mettre en place un manuel de gestion des déchets en annexe pendant et après le projet ;
- k. Mettre en place un comité d'hygiène et une usine de gestion des déchets ;
- l. Appuyer les services techniques et administratifs dans le système de gestion des déchets et cela, de façon permanente ;
- m. Mettre en place un bon système de suivi des effets environnementaux issus du projet.

- **Intervenants extérieurs et des impacts cumulatifs**

- a. Appuyer la stratégie provinciale de stabilisation qui existe dans la province pour consolider les acquis et expériences déjà enregistrés dans d'autres projets ;
- b. Mener des études évaluatives afin de relever les forces et les faiblesses dans d'autres projets financés par la Banque Mondiale.

- **Appui au dispositif de mise en œuvre du projet.**

- a. Faire participer toutes les parties prenantes dans la conception des manuels de validation et d'exécution du projet afin de prendre en compte les exigences de la Banque mondiale et celles des parties prenantes ;
- b. Associer les autorités locales et les comités locaux de développement pour leurs avis et recommandations qui doivent être intégrés dans le projet ;
- c. Appuyer la mise en place d'un réseau de ramassage des déchets sous l'accompagnement des autorités provinciales ;
- d. Favoriser les activités susceptibles de promouvoir l'épargne et l'auto prise en charge des bénéficiaires d projet ;
- e. Outiller les bénéficiaires sur les activités de réinsertion et bien identifier le type de kits d'insertion dont les bénéficiaires ont réellement besoin ;

- f. Accompagner les bénéficiaires à accéder et à acquérir la terre pour leur prise en charge ;
- g. S'assurer de la pérennité des ouvrages pendant et après le projet.

Ces recommandations ont été validées en présence de **Monsieur le Ministre provincial du Plan, son Excellence Mr Rodin AOCI ISOMBELO** qui a par la suite levée la séance à 13h 58 minutes.

Fait à Bukavu, le 22 Avril 2021

Pour les consultants	
Fortunat BAMPORIKI BISANGA Tél. : (+243) 999043030 Mail : fbamporiki@gmail.com	 FORTUNAT BAMPORIKI B.
Adolphe AMANI BYENDA Tél. : +243 992053367 ; +243 853544022 Mail : amaniadolphe@gmail.com	 ADOLPHE AMANI BYENDA
BAGAYAMUKWE MWAMINI Claudine Tel. (+243) 999519332 ; (+243) 853532525 Mail : claudinebagayamukwe@gmail.com	 BAGAYAMUKWE MWAMINI C
Pour les participants	
Son Excellence Mr Rodin AOCI ISOMBELO Tel. +243 991516059	

Procès-verbal

CONSULTATION PUBLIQUE AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET LES MEDIAS DU SUD-KIVU POUR L'ELABORATION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) DU PROJET DE STABILISATION ET DU RELEVEMENT DE L'EST : ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU

L'an deux mille vingt et une le mercredi 21^{ème} jour du mois d'avril à 11H34', s'est tenue dans le bureau de réunion de l'UNPC, une rencontre d'information et d'échanges avec les parties prenantes dans le cadre du Projet de stabilisation et relèvement de l'Est : Ituri, Nord Kivu et Sud-Kivu.

Cette rencontre qui a regroupé 17 participants (2 femmes et 15 hommes) des différentes maisons de presses écrites, audio visuelles, médias ainsi que la société civile de Bukavu avec ses différents noyaux de la ville de Bukavu, a été présidée par **Monsieur DARIUS KITOKA**, Président provincial de l'UNTC

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Après l'ouverture de la rencontre par le Président provincial de l'UNTC, la parole a été donnée aux Experts pour situer le contexte de la mission. Les experts ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration **le Cadre de Gestion environnementale et social (CGES)** ;

Les débats se sont focalisés autour des points suivants

- Gestion des pertes de biens
- Sécurité, santé des travailleurs et des populations
- Gestion du foncier
- Gestion de la main d'œuvre
- Gestion écosystémique
- Communication
- Violences et de la vulnérabilité
- Gestion des plaintes
- Gestion environnementale
- Intervenants extérieurs et des impacts cumulatifs
- Appui au dispositif de mise en œuvre du projet

Après les échanges et débats, les recommandations ci-après ont été faites :

- **Au titre de gestion des pertes de biens** ; il ressort que la population de Bukavu construit de manière anarchique. La population de la province du Sud-Kivu a des problèmes d'avoir des documents nécessaires pour les parcelles et d'autres biens nécessaires pour la survie des ménages. Faute d'emploi, les familles développent un système de survie soit par l'implantation des activités génératrices des revenus ou soit planter des petits champs potagers ou planter des arbres fruitiers dans des parcelles. Au village, les routes de désertes agricoles n'étant pas en réhabilitation continue, les propriétaires des champs sur la route plantent plusieurs fruits soit à l'intérieur ou sur les limites des champs mais le champ est rempli soit des céréales ou des arbres. Faisant face à cela, il est recommandé :
 - ✓ De faire l'identification des vraies victimes des destructions ;
 - ✓ Les montants d'indemnisation est sous-estimé par rapport aux montants trouvés sur le marché local ;
 - ✓ Mettre en place un comité mixte d'identification des bénéficiaires composé des OSC, les titres fonciers, les cadres de base et les médias ;
 - ✓ Eviter les nominations en provenance de recommandations des députés, ministres, autorités morales des partis politiques ou du ministère du plan ;
 - ✓ Mettre en place un plan d'atténuation provincial des impacts environnementaux et sociaux dans chaque province.
- **Au titre de Sécurité, santé des travailleurs et des populations**, il ressort que dans la province de Bukavu, il n'y a pas d'emploi ni aux femmes et aux filles. Par manque d'emploi, la population se crée eux-mêmes leurs emplois. Cela implique l'engagement sans contrat écrit, le plus remarquable dans la province est l'engagement verbal sans respecter toutes les conditions sociales et sécuritaires sur le lieu de travail. Le travailleur peut être chassé à l'importe quel moment suivant les tempéraments de l'employé et des fautes commises pendant le travail. Les salaires des travailleurs sont fixés sur base des sentiments, des connaissances et des recommandations sans respecter le SMIG du Code de travail Congolais.

Sur le plan sécuritaire, dans toute la province, la sécurité est douteuse. Compte tenu de la présence des policiers et des militaires vivant dans différents quartiers et avenues avec la population, la présence des déserteurs et démobilisés, les rescapés des prisons et la présence des voleurs à mains armés dans les quartiers, nous observons des cas des vols à mains armés pendant la journée, des kidnappings, des braquages et des tueries dans la province. Suite à tout cela, il est recommandé :

- ✓ Respecter les passations des marchés ;
 - ✓ Respecter les processus des recrutements ;
 - ✓ Mettre en place des contrats de travail pour tous les travailleurs ;
 - ✓ Respecter les SMIG et le code du travail ;
 - ✓ Faciliter les paiements des salaires décents aux journaliers et aux engagés ;
 - ✓ Prise en charge totale des travailleurs sur la sécurité sociale, assurance maladies de toute la famille du travailleur,
 - ✓ Disponibiliser un centre de santé sur terrain et au travail avec un personnel soignant qualifié
 - ✓ Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes
 - ✓ Mettre en place un syndicat des travailleurs.
 - ✓ Disponibiliser un service de sécurité bien formé et idéologique en appui avec un service de communication efficace.
- **Au titre de Gestion du foncier** ; nous observons plusieurs cas de construction anarchique dans toute la ville de Bukavu, la population ont des problèmes d'enregistrements des documents parcellaires aux niveaux des titres fonciers. En plus de cela, les maisons sont construites sur les entraves de la route et sur des voies publiques sans tenir compte du respect des règles de construction. Toutes les parcelles non conformes à la construction et dans des cimetières sont vendues par les agents des titres fonciers, les bourgmestres des communes, les cadres de bases sans tenir compte des normes environnementales et sociales. Dans nos villages, il y a un problème des documents parcellaires dont les uns reçoivent par amitié et d'autres soit par héritage ou achat. Faisant face à toutes difficultés, il est recommandé :
- ✓ Disponibiliser les titres aux membres bénéficiaires du projet tout en réduisant le prix de la possession des titres ;
 - ✓ Mettre fin aux occupations illégales des parcelles soit de l'Etat ;
 - ✓ Faire respecter les principes urbanistiques à la population par la sensibilisation ;
 - ✓ Mettre fin aux empiètements influencés par les services de l'Etat et les agents de l'Etat ;
 - ✓ Mettre fin aux spoliations des sites impropres à la construction ;
 - ✓ Que la justice soit juste en sanctionnant les violeurs de la loi sans influence et partialité ;
 - ✓ Reformuler la justice pour qu'elle soit juste et équitable.
- **Au titre de Gestion de la main d'œuvre**, il ressort que dans les engagements, nombreux sont des hommes tandis que les adultes et les femmes ainsi que les personnes vivants avec handicapés ne sont moins nombreux dans différents service. La majorité des agents du service public est vieux. La majorité de la main d'œuvre dans la ville est jeunes mais sans convention de travail écrite mais verbale. Cette majorité est sans qualification spécifique pour qu'il y ait exigence de contrat et avantages sociaux. Ceux qui ont leurs emplois, cherche à engager seulement leurs enfants et les membres de leurs familles dans la province du Sud-Kivu. Comme cela est recourant dans la province, il est recommandé :
- ✓ D'impliquer toutes les couches sociales dans le processus de l'exécution du projet et de suivi du projet ;
 - ✓ Engager les femmes compétentes et les personnes vulnérables dans l'exécution du projet ;
 - ✓ Eviter des recommandations des politiques pendant l'exécution du projet, il faut travailler avec la base ;
 - ✓ Impliquer la société civile dans les processus de recrutement, d'exécution, suivi et évaluation du projet
 - ✓ La main d'œuvre doit être locale en se basant sur les expertises de la population locale ;
- **Au titre de Gestion écosystémiques**, il ressort que la province regorge plusieurs sources et points d'eau en ville comme aux villages cela étant, quelques sources d'eaux sont bien aménagés mais elles nécessitent des entretiens, plusieurs puits ne sont pas entretenues. Ces eaux sont gérés par les cadres de base ou des organisations à base communautaires pour le maintien de l'eau potable et des petites entretiens de base. La province du Sud-Kivu possède des aires protégées et non protégées, la responsabilité du service d'environnement est limitée quand à ce puisque les politiques ne respectent pas les aires non protégées, ils les vendent aux particulier pour exploitation et destruction. Vous ces problèmes persistants, il est recommandé :

- ✓ Appuyer les services d'environnement en les équipant dans les équipements de transport, la logistique et dans l'appui institutionnelle ;
 - ✓ Organiser des formations et informations dans la sauvegarde des aires protégées aux cadres de l'environnement ; aux OSC et aux cadres de base ;
 - ✓ Vulgariser la loi relative à l'eau et à la forêt en RD Congo.
- **Au titre de Communication** ; il ressort que la population de la province du Sud-Kivu n'ont pas l'habitude de lire, d'écouter la Radio, même lire les journaux. La population s'occupe des informations des réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook), des radios trottoirs. Au village, les femmes et les jeunes utilisent les radios justes pour les musiques, les informations sont réservées aux personnes d'âges adultes. Les canaux de communications entre les cadres de base et la population ne se font plus comme avant soit des meetings, les communiqués à la radio, etc. pour que le projet communique bien avec la base et les bénéficiaires directs du projet, il est recommandé :
- ✓ Collaborer avec les radios nationales et communautaires tout en ayant un journaliste attaché au projet ;
 - ✓ Mettre en place un système de communication facile en intégrant l'approche participation de la communauté, des théâtres publics, des messages radios, panneaux publicitaires, etc.
- **Au titre des Violences et de la vulnérabilité**, il ressort que la population du Sud-Kivu est pauvre de manière générale mais on observe une partie de la population qui est riche. Plus la population n'est pauvre, cette pauvreté affecte sur la réflexion et la faiblesse de la population. Cette situation est à la base de plusieurs cas de violences sexuelles et harcèlement sexuel et autres violations des droits de l'enfant. On observe les enfants qui sont utilisés dans des chantiers, des restaurants et d'autres activités commerciales dans la vente en ambulatoires dans toutes la ville. Les filles sont utilisées dans les maisons de tolérance, etc. la situation de la pauvreté implique toutes les qualificatifs possibles, les enfants sorciers ou femmes sorcières, enfants dans la rue, etc. Faisant face à tous ces problèmes, il est recommandé :
- ✓ Sensibiliser la communauté sur les VBG, HS, VCE surtout les cadres de base ;
 - ✓ Sensibiliser la population à éviter les arrangements à l'amiables pour les cas de Violences sexuelles,
 - ✓ Sensibiliser la population à mettre fin aux justices populaires surtout pour les enfants et femmes sorcières, etc.
 - ✓ Sensibiliser et mettre fin aux harcèlements sexuelle dans les milieux scolaires et universitaires ;
 - ✓ Mettre en place une politique de répression des violences sexuelles basées sur le Genre ;
 - ✓ Mettre fin aux discriminations lors du recrutement, exécution et suivi du projet ;
 - ✓ Mettre un dispositif pour les cas des violences basées sur le genre pour tout le monde sans exception tout en faisant respecter les règles de bonne conduite ;
- **Au titre de Gestion des plaintes** ; il ressort que dans la province du Sud-Kivu enregistre des plaintes liées aux servitudes, empiètement, VBG, HS, escroquerie, divorces. Pour le foncier, en ville le dossier va directement au parquet tandis que aux villages le dossier commence par le chef de village, si le dossier persiste, on l'achemine auprès du chef de groupement, puis chef le mwami. Vous allez observer que de fois, le dossier est déposé à la police de la place pour l'acheminer directement au parquet ayant les compétences dans cette circonscription.
- Pour les cas de violences basées sur le Genre et les VCE, on observe des arrangements à l'amiable d'abord et si il n'y a pas gain de cause le dossier est transféré à la police puis au parquet. On observe aussi les travailleurs qui sont expulsés de leurs travail soit par faut lourdes ou vol soit par sentiments de l'employeur. Souvent ces dossiers sont amenés auprès de l'inspection du travail qui invite les deux parties pour écoute (l'employeur et employé), si le dossier persiste, il est amené au parquet directement pour trouver un jugement surtout en faveur de l'employeur. Pour mettre fin à ces injustices sociales, il est recommandé au projet de :
- ✓ Former des équipes mixtes de la société civile et les cadres de base dans la gestion des plaintes ;
 - ✓ Sensibiliser la population aux découragements des arrangements à l'amiable ;
 - ✓ Sensibiliser la justice pour une justice libre, juste et équitable ;
 - ✓ Former les cadres de base et les membres des organisations de la société civile dans gestion des plaintes des violences basées sur le genre.
 - ✓ Sanctionner efficacement les agents des titres fonciers qui livrent des titres non enregistrés, la vente des lieux publics et les aires protégées mais aussi surtout les politiques.
 - ✓ Faire respecter le code du travail par la sensibilisation à la communauté ;

Au titre de Gestion environnementale, il ressort que la province du Sud-Kivu présente un environnement sain mais en destruction à pas de tortue. La ville de Bukavu de manière générale n'est pas propre malgré les efforts fournis par des associations qui luttent pour l'évacuation des déchets dans la ville. L'assainissement de la ville est faible. La population stock des déchets partout dans la ville comme dans des quartiers et avenues. La ville de Bukavu n'a pas des dépotoirs publics dans les quartiers, la population jette des déchets partout même dans des caniveaux et sur la route. Les associations partenaires de la mairie pour le traitement de déchets dégradables, bio dégradables essaient de leurs mieux pour évacuer les déchets. Les déchets médicaux sont évacués par les services d'assainissements privés dont les hôpitaux et centre de santé sont abonnées. Les entrepreneurs privés et locaux disposent des engins pour l'évacuation des déchets vers le dépotoir public mise en place par la Mairie loin de la ville de Bukavu. Tous les arbres qui se trouvent en ville sont coupés, seules les arbres se trouvent dans des concessions des prêtres sont visibles dans la ville. Nos villages sont encore propre et la gestion de déchets est un peu respectée puisqu'ils produisant moins de saleté et les déchets produits sont transformés en engrais organiques pour les champs. Faisant face à ces défis, il est recommandé :

- ✓ Sensibiliser la population sur les lois de l'environnement et les mécanismes de gestion de déchets ;
 - ✓ Mettre en place un mécanisme des recyclages des déchets dans un site bien approprié protégeant aussi la population environnante ;
 - ✓ Former et renforcer les capacités des organisations intervenantes dans l'environnement et gestion des déchets et les services de l'Etat habilité dans la gestion de déchets ;
 - ✓ Equiper les organisations intervenantes dans l'évacuation des déchets en matériels d'évacuation et matériels roulants et fournitures de bureau ;
 - ✓ Vulgariser le cadre de gestion environnementale et sociale de la province ;
 - ✓ Déboiser toute la province du Sud-Kivu surtout dans les milieux urbains ;
 - ✓ Clôturer tous les sites des recyclages des déchets dans les villages ;
 - ✓ Appuyer les transformateurs des déchets dans l'entrepreneuriat en énergies renouvelables.
- **Au titre des Intervenants extérieurs et des impacts cumulatifs**, il est ressorti que la province du Sud-Kivu n'a pas des projets similaires dans la ville comme dans nos villages, ces sont des organisations nationales qui interviennent dans la prise en charge des VBG, la consolidation de la Paix et la cohérence pour la stabilisation et dont la mairie de Bukavu a mis en place un réseau des partenaires pour permettre de réaliser l'évacuation par secteur.
- ✓ Que la Mairie de Bukavu ainsi que la province du Sud-Kivu fasse la libéralisation des entreprises des gestions de déchets tout en réduisant des frais des taxations ;
 - ✓ Encourager et équiper les organisations nationales intervenants dans la gestion des déchets et tous les processus possibles ;
 - ✓ Disponibiliser des endroits fixes pour l'entreposage provisoires des déchets.
- **Au titre d'Appui au dispositif de mise en œuvre du projet**, il ressort que pour bien mener les activités du projet, il est important d'impliquer toutes les couches sociales et de sexes confondues, cela va permettre à tout un chacun de bien faire son travail et donner rapport à qui de droit d'où la redevabilité doit être observée. Observant la mauvaise gestion de l'Etat dans plusieurs projets des différents partenaires, la base doit être impliquée d'avantage. Vu ces mauvaises gestions, il est recommandé au projet :
- ✓ L'Etat via le ministère du plan doit travailler avec les organisations intervenantes dans les milieux dans tous les processus du projet ;
 - ✓ Impliquer directement les sociétés civiles, les médias, les cadres de base dans tous les processus du projet ;
 - ✓ Impliquer les organisations des personnes vulnérables et utiliser la main d'œuvre locale ;
 - ✓ Respecter les intervenants à chaque étape de l'exécution du projet tout en facilitant la bonne communication des parties prenantes
 - ✓ Mettre un comité mixte de suivi pour ne pas gérer avec opacité les fonds alloués au projet, séparer les fonds alloués au projet des frais administratifs ou de fonctionnement.

Les organisations de la société civile et Médias ont encouragé le fait de les impliquer dans le cadre de gestion environnementale et sociale du projet. Ils insistent en disant que ces recommandations seront prises en compte pendant l'exécution du projet.

Ces recommandations ont été validées en présence de **Monsieur DARIUS KITOKA, (Président provincial de l'UNTC)**, qui a par la suite levé la séance à 16h 20'.

Fait à Bukavu, le 21 Avril 2021

Pour les consultants	
Fortunat BAMPORIKI BISANGA Tél. : (+243) 999043030 Mail : fbamporiki@gmail.com	 FORTUNAT BAMPORIKI B.
Adolphe AMANI BYENDA Tél. : +243 992053367 ; +243 853544022 Mail : amaniadolphe@gmail.com	 Adol.
BAGAYAMUKWE MWAMINI Claudine Tel. (+243) 999519332 ; (+243) 853532525	 BAGAYAMUKWE MWAMINI C
Pour les participants	
DARIUS KITOKA Tel. +243 994054796	

Consultation publique avec les organisations féminines

Procès-Verbal

CONSULTATION PUBLIQUE AVEC LES ORGANISATIONS FEMININES DU SUD-KIVU POUR L'ELABORATION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) DU PROJET DE STABILISATION ET DU RELEVEMENT DE L'EST : ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU

L'an deux mil vingt un et mardi, le vingtième jour du mois d'Avril 2021 à 09H30', s'est tenue dans la salle de réunion de l'Organisation Women for Equal Chances-Congo (**WEC-CONGO**), une rencontre d'information et d'échanges avec les parties prenantes dans le cadre du Projet DE STABILISATION ET DU RELEVEMENT DE L'EST : ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU.

Cette rencontre qui a regroupé 14 personnes (13 femmes et 1 homme), les différentes femmes des organisations féminines de la Province du Sud-Kivu et a été présidée par **Madame Brigitte MAPENZI, Coordinatrice de l'ONG WEC-Congo**

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Après l'ouverture de la rencontre par le Ministre, la parole a été donnée aux Experts pour situer le contexte de la mission. Les experts ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration **du Cadre de Gestion environnementale et social (CGES)** ;

Les débats se sont focalisés autour des points suivants : (*citer les points en style télégraphique*)

- Gestion des pertes de biens
- Sécurité, santé des travailleurs et des populations
- Gestion du foncier
- Gestion de la main d'œuvre
- Gestion éco-systémique
- Communication
- Violences et de la vulnérabilité
- Gestion des plaintes
- Gestion environnementale
- Intervenants extérieurs et des impacts cumulatifs
- Appui au dispositif de mise en œuvre du projet

Après les échanges et débats, les recommandations ci-après ont été faites :

- **S'agissant de la Gestion des pertes de biens : Les participants ont insisté sur le fait que :**
 - a. Créer au sein du projet un comité chargé de gérer les biens en collaboration avec les services étatiques ;
 - b. Faire les études d'impact environnemental et social afin d'identifier les biens et personnes qui seront affectés par le projet ;
 - c. Impliquer activement le pouvoir public dans toutes les phases du projet afin qu'il assume des responsabilités ;
 - d. Il faut créer une commission intermédiaire chargée de gérer les questions d'indemnisation pour éviter les irrégularités souvent enregistrées lors de l'exécution de certains projets en province ;
 - e. Mener des études pour bien évaluer la valeur économique réelle de chaque bien qui sera touché par le projet ;
 - f. Respecter les clauses et engagements de départ conclus avec les bénéficiaires ;
 - g. Impliquer activement les organisations locales et les CLD dans la gestion des fonds alloués au projet ;
 - h. Séparer les frais liés à l'administration du reste des frais alloués aux activités du projet ;
 - i. Assurer la pérennité du projet et de ses impacts (positifs) en faveur de la population ;
 - j. Faire référence à la mercuriale des prix lors de l'indemnisation des victimes ;
 - k. Que l'Etat rende compte régulièrement de la gestion des fonds alloués aux différents services publics.
- **Gestion du foncier**
 - a. Interdiction de morcèlements des terres ;
 - b. Faciliter et accompagner les femmes et jeunes filles à accéder à l'héritage ;
 - c. Respecter la loi foncière en matière d'octroi des documents parcellaires ;

- d. Eviter la répartition inégale des terres en facilitant le bas peuple en général, et les femmes et jeunes filles en particulier à acquérir les terres ;
 - e. Assurer la sécurité des terres acquises par les femmes et les jeunes filles dans le cadre du projet ;
 - f. Implanter les comités de suivi chargés de vérifier le respect du genre ou de l'égalité féminine dans les différentes instances du projet ;
 - g. Prévoir un fonds d'accompagnement des communautés pour l'obtention et l'octroi des documents fonciers pour la sécurité de leurs terres acquises dans le cadre du projet ;
 - h. Harmoniser les divergences et contradictions qui existent entre les lois foncières et la coutume des communautés ;
 - i. Travailler avec les autorités locales pour assurer la sécurité des terres des bénéficiaires du projet ;
 - j. Prévoir les formations continues et recyclages en faveur des agents cadastraux et des autorités coutumières ;
 - k. Envisager l'extension de la ville de Bukavu pour réduire les conflits fonciers et parcellaires.
- **Gestion écosystémiques**
 - f. Travailler avec les AZIREP notamment les associations de gestion des déchets ;
 - g. Respecter et mettre en pratique les lois sur la gestion des eaux et forêts au niveau national et international ;
 - h. Tenir compte des conflits issus ou autour des zones protégées pour une gestion efficace dans le cadre du présent projet.
- **Violences et vulnérabilités**
 - e. Dénonciation de tous les cas liés aux VBG notamment le harcèlement, l'exclusion de la femme et de la jeune fille, les accusations gratuites dont sont victimes les femmes et filles, la torture morale et psychique, la violence politique ou économique ;
 - f. Application stricte de toutes les lois protégeant les femmes contre les VBG ;
 - g. Accompagnement juridique et économique en faveur de la femme et de la fille contre les VBG ;
 - h. Appuyer les initiatives visant l'autonomisation et l'auto prise en charge de la femme et de la fille comme les corps de métiers et centres de formation communautaire ;
 - i. Sensibilisation et accompagnement de la femme et de la fille sur l'accès à l'éducation, etc.
- **Gestion des plaintes**
 - a. Accompagnement des organisations regroupant les organisations syndicales des femmes et filles pour valoriser leurs activités ;
 - b. Respect strict des textes et lois régissant le travail tant au niveau national qu'international notamment le code du travail ;
 - c. Informer les femmes et filles à temps réel sur les opportunités d'emploi avant et pendant le projet pour éviter leur exclusion;
 - d. Associer les organisations féminines dans tous les processus liés au recrutement et à la passation des marchés dans le présent projet ;
 - e. Recourir aux syndicats et cabinets féminins pour le règlement des différends ;
 - f. Mettre en place les comités de gestion des plaintes composées essentiellement des femmes et filles lors de l'exécution du projet ;
 - g. Associer les femmes dans toute la chaîne de valeur pour éviter tout recours à celles-ci en cas de problèmes comme il s'observe souvent dans certains projets ;
 - h. Sensibiliser les femmes sur le rôle et l'importance des syndicats en cas de violation de leurs droits liés à l'accès à l'emploi.
- **Emploi et gestion de la main d'œuvre**
 - a. Informer les femmes et filles sur le projet, ses activités et ses avantages ;
 - b. Sensibiliser les femmes et filles par rapport à leur rôle à jouer dans le projet ;
 - c. Impliquer les femmes et filles à tous les niveaux notamment dès la conception jusqu'à l'exécution et cela, dans toutes les étapes du projet ;
 - d. Promouvoir la main d'œuvre locale et non importer les ressources comme il est souvent le cas pour certains projets dans la province ;
 - e. Accompagner les femmes et filles à accéder à l'emploi lors de l'exécution du projet ;
 - f. Respect du quota attribué aux femmes et filles dès le départ pour faciliter leur accès à l'emploi ;
 - g. Bannir les préjugés et stéréotypes visant à exclure les femmes et filles d'accéder à l'emploi et au poste de responsabilité.

- **Appui au dispositif de mise en œuvre du projet**

- a. Mise en place d'un comité de pilotage et de supervision du projet incluant les différentes parties prenantes au projet ;
- b. Tenir compte de l'apport des organisations féminines en tenant compte de leur profil et compétence ;
- c. Attribuer des tâches bien déterminées aux organisations féminines dans la chaîne d'exécution du projet.

Ces recommandations ont été validées en présence de **Madame Brigitte MAPENZI, Coordinatrice de l'ONG (WEC-Congo)** qui a par la suite levée la séance à 13h 58 minutes.

Fait à Bukavu, le 20 Avril 2021

Pour les consultants	
Fortunat BAMPORIKI BISANGA Tél. : (+243) 999043030 Mail : fbamporiki@gmail.com	 FORTUNAT BAMPORIKI B.
Adolphe AMANI BYENDA Tél. : +243 992053367 ; +243 853544022 Mail : amaniadolphe@gmail.com	 Adolphe
BAGAYAMUKWE MWAMINI Claudine Tel. : (+243) 999519332 ; (+243) 853532525 Mail : claudinebagayamukwe@gmail.com	 BAGAYAMUKWE MWAMINI C
Pour les participants	
Brigitte MAPENZI Tel. : (+243) 993887677 ; (+243) 853237435	

PV DE CONSULTATION PUBLIQUE PSRE ITURI

PV AVEC LES FEMMES

PROCES - VERBAL

DE CONSULTATION PUBLIQUE AVEC LES REPRESENTANTES DES ORGANISATIONS FEMMININES DE L'ITURI DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DUCADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) DU PROJET DE STABILISATION ET DU RELEVEMENT DE L'EST : ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU

L'an deux mil vingt un et le vingt-septième jours du mois d'Avril s'est tenue dans la salle de réunion de l'Agence Congolaise de l'Environnement, la rencontre d'information et d'échanges avec les parties prenantes dans le cadre du Projet de stabilisation et du relèvement de l'Est « PSRE » en sigle. Cette rencontre qui a regroupée les représentantes des organisations féminines œuvrant en Province de l'Ituri. Cette séance a été présidée par Mme Cécille MALOSI LOBI, Responsable section femme CARITAS BUNIA.

18 participants Etaients présents (voir liste de présence jointe en annexe).

Après l'ouverture de la rencontre par Mme Cécille MALOSI, la parole a été donnée à l'Experte Esther GASI EMERY pour situer le contexte de la mission. Les experts ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration le Cadre de Gestion environnementale et social (CGES) ;

Les débats se sont focalisés autour des points suivants : (citer les points en style télégraphique)

- Gestion des pertes de biens
- Sécurité, santé des travailleurs et des populations
- Gestion du foncier
- Gestion de la main d'œuvre
- Gestion éco systémique
- Communication
- Violences et de la vulnérabilité
- Gestion des plaintes
- Gestion environnementale
- Intervenants extérieurs et des impacts cumulatifs
- Appui au dispositif de mise en œuvre du projet

Après les échanges et débats, les recommandations ci-après ont été faites :

- Evaluer et identifier les actifs affectés par le projet ;
- Eviter les indemnités forfaitaires dans le cadre de ce projet surtout pour les infrastructures et les actifs agricoles des mamans ;
- Respecter les mercuriales d'indemnisation des biens susceptibles à être affectés conformément à la réglementation ;
- Sensibiliser les communautés sur le bienfondé du projet ;
- Le projet doit mener les études approfondies avant la mise en œuvre vu que les données ne sont pas disponibles ;
- Sensibiliser, et mettre en place un comité de suivi entre les intervenants au projet et la communauté local pour gérer les questions des VBG et des vulnérabilités des femmes ;
- Sensibilisation les femmes en générale et les jeunes filles en particulière sur la typologie des violences et mettre en place un mécanisme favorisant la dénonciation, la prise en charge psychologique, médicale, juridiques et sociale des cas de violence faite aux femmes ;
- Intensifier les actions d'éducation des hommes sur la masculinité positive ;

- Favoriser la candidature des femmes dans le cadre de ce projet en se basant sur les critères de compétences égales ;
- Sensibilisation communautaire sur la cohabitation pacifique et à l'éducation de la masse à la gestion des conflits ;
- Etc.

Ces recommandations ont été validées en présence de Mme Cécille MALOSI LOBI, qui a par la suite levée la séance à 11h28 minutes.

Fait à Bunia, le 27 Avril 2021

Pour le consultant			
Nom	Structure et fonction	Contacts	Signatures
Mme Esther GASSI EMERY	Experte	0816918514	
Heissen NANGAA B	Expert	0811994963	
Pour les participants			
Mme Cécille MALOSI LOBI	Responsable section femme CARITAS BUNIA	0816124679	

PROCES - VERBAL

DE CONSULTATION PUBLIQUE AVEC LES REPRESENTANTS DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES, MEDIAS DE L'ITURI DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) DU PROJET DE STABILISATION ET DU RELEVEMENT DE L'EST : ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU

L'an deux mil vingt un et le vingt-sixième jours du mois d'Avril s'est tenue dans la salle de réunion de l'Agence Congolaise de l'Environnement, la rencontre d'information et d'échanges avec les parties prenantes dans le cadre du Projet de stabilisation et du relèvement de l'Est « PSRE » en sigle. Cette rencontre qui a regroupé les responsables des services Administratifs et Techniques ainsi que les représentants des médias œuvrant en Province de l'Ituri. Cette séance a été présidée par Monsieur Jean Pierre KANDOLE, Inspecteur Provincial de l'Agriculture / Ituri.

17 participants Etaient présents (voir liste de présence jointe en annexe).

Après l'ouverture de la rencontre par l'Inspecteur Provincial de l'Agriculture, la parole a été donnée aux Experts pour situer le contexte de la mission. Les experts ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration le Cadre de Gestion environnementale et social (CGES) ;

Les débats se sont focalisés autour des points suivants : (citer les points en style télégraphique)

- Gestion des pertes de biens
- Sécurité, santé des travailleurs et des populations
- Gestion du foncier
- Gestion de la main d'œuvre
- Gestion éco systémique
- Communication
- Violences et de la vulnérabilité
- Gestion des plaintes
- Gestion environnementale
- Intervenants extérieurs et des impacts cumulatifs
- Appui au dispositif de mise en œuvre du projet

Après les échanges et débats, les recommandations ci-après ont été faites :

- Intensifier les actions de la sensibilisation des populations pour l'appropriation du projet, identifier les personnes et les biens affectés et les compensés et/ou les indemnisés. Un mécanisme de suivi du processus d'indemnisation ou compensation ; - Pour le mode de compensation des pertes :
 - Tous les biens mobiliers (maison, Boutique, Points d'eau etc.) affectés par le projet devront être indemnisés en nature,
 - Tandis que tous autres biens à être affecter doit être indemnisé en espèce (exemple champs culturaux, etc. ;
 - Pour les cas des essences forestières ou d'arbres fruitiers à être affectés, nous souhaitons que les indemnisations soient réaliser en deux niveaux premièrement le 2/3 indemnisé en espèce et le 1/3 indemnisé en nature. Ici un protocole d'accord devra être signé pour clarifier la responsabilité de chaque partie.
- Il est exigé aux entreprises de prévoir les EPI pour protéger les travailleurs contre les accidents de travail, exigeons la présence d'un responsable environnemental du chantier qui s'occupe des questions Hygiène, santé et sécurité ;
- Pour protéger les travailleurs contre les maladies infectieuses et la Covid-19, on devra premièrement (1) faire le test, (2) les respects des mesures barrières, (3) pour d'autres maladies, il faut exiger les attestations

- d'aptitude physique que le projet devra prendre en charge, (4) trousse de secours santé sur le chantier, (5) interdire l'accès des enfants au lieu de travail ;
- Pour sécuriser les acquisitions de terres dans le cadre du présent projet il faut suivre la procédure d'accusation des terre telles que définie par la loi jusqu'à l'obtention du titre mais le projet devra appuyer cela. Il faut intensifier les actions de vulgarisation de la loi foncière. On devra organiser dans chaque collectivité une gestion des espaces (aménagement de territoire) etc.
 - Le projet actuel devra contribuer à l'amélioration de l'emploi si est seulement si qu'il : (1) privilégier les mains d'œuvre locale, (2) prioriser les THIMO, (3) la formation professionnelle des jeunes et femmes, (4) promouvoir les activités génératrice des revenus durable, (5) encourager les filières porteuses dans le domaine agricole etc.
 - Les mesures spécifiques pour favoriser l'emploi des femmes de la communauté : (1) donné les chances égales aux hommes et femmes en respectant la compétence, (2) favorisé la parité, (3) sensibilisé les décideurs à valoriser les femmes dans la mise en œuvre du projet,
 - Les canaux de communication acceptables dans le cadre de ce projet sont entre autres : Radio communautaires, correspondances administratives, réunions d'échanges, téléphones, internet, Bulletins d'information, etc.
 - Mettre des mécanismes de suivi et contrôle approximatifs et régulier pendant la mise en œuvre pour éviter et/ou atténuer le degré de détournement de l'appui dudit projet par les acteurs du projet, importation de la main d'œuvre, qualité des ouvrages et des services rendus des projets (problème de durabilité), projet inachevé, non implication de la population bénéficiaire dans le choix du projet.
 - Etc.

Ces recommandations ont été validées en présence de Monsieur Jean-Pierre KANDOLE, qui a par la suite levée la séance à 11h49 minutes.

Fait à Bunia, le 27 Avril 2021

Pour le consultant			
Nom	Structure et fonction	Contacts	Signatures
Heissen NANGAA B	Expert	0811994963	
Jean Claude UZELE	Expert	0814547067	
Pour les participants			
Jean-Pierre KANDOLE	Inspecteur Provincial de l'Agriculture / Ituri	0821846025	

PV AVEC LES OSC

PROCES - VERBAL

DE CONSULTATION PUBLIQUE AVEC LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DE L'ITURI DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) DU PROJET DE STABILISATION ET DU RELEVEMENT DE L'EST : ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU

L'an deux mil vingt un et le vingt-septième jours du mois d'Avril s'est tenue dans la salle de réunion de l'Agence Congolaise de l'Environnement, la rencontre d'information et d'échanges avec les parties prenantes dans le cadre du Projet de stabilisation et du relèvement de l'Est « PSRE » en sigle. Cette rencontre qui a regroupé les représentants des organisations de la société civile œuvrant en Province de l'Ituri. Cette séance a été présidée par Monsieur Jean Marie EZADRI AGIAKUA, Premier vice Coordonnateur de la Société Civile de l'Ituri.

20 participants Etaient présents (voir liste de présence jointe en annexe).

Après l'ouverture de la rencontre par le Coordonnateur, la parole a été donnée aux Experts pour situer le contexte de la mission. Les experts ont fait une présentation succincte du projet en précisant que la mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration le Cadre de Gestion environnementale et social (CGES) ;

Les débats se sont focalisés autour des points suivants : (citer les points en style télégraphique)

- Gestion des pertes de biens
- Sécurité, santé des travailleurs et des populations
- Gestion du foncier
- Gestion de la main d'œuvre
- Gestion éco systémique
- Communication
- Violences et de la vulnérabilité
- Gestion des plaintes
- Gestion environnementale
- Intervenants extérieurs et des impacts cumulatifs
- Appui au dispositif de mise en œuvre du projet

Après les échanges et débats, les recommandations ci-après ont été faites :

- Nous suggérons la compensation et/ou indemnisation en monnaie qu'en nature pour les biens affectés par le présent projet ;
- Respecter la législation en matière d'indemnisation ;
- Privilégier la main d'œuvre locale lors de recrutement ;
- Faire respecter et respecter le droit du travail en matière de d'engagement et licenciement, de traitement des personnels, de sous-traitances, des gestions des accidents au travail etc. ;
- Vulgariser les textes légaux en matière de droit de travail et créer un organe pour veiller au respect des textes légaux en matière de travail ;
- L'employeur doit prendre des dispositions de protection des personnes contre l'accident de travail ;
- Mettre en place un mécanisme de promotion d'égalité de chance entre les jeunes, les vieux, femmes, les personnes vivant avec handicap etc.
- Instituer un mécanisme efficace de gestion des déchets ;
- Sensibiliser la population sur les mesures barrière, dotation et port effectif des EPI ;
- Disponibiliser les outils nécessaires relatif à l'hygiène (Sécurité au Travail), code de bonne conduite et manuel de procédures ;

- Veiller au rapprochement des services étatique (les chefs coutumier sont des gestionnaires et non propriétaire) et toujours bien négocier avant l'acquisition des terres auprès des tiers ;
- Transfert de technicité (pérennisation) et recruter les entreprise locales en vue de favoriser le recrutement de la main d'œuvre qualifiée ;
- Vulgarisation du genre pour donner chance aux femmes ;
- Suggérons que le taux de rémunération favorable (5\$) ;
- Utiliser les moyens de communication ci-après : radio, église, atelier, conférence, réseaux sociaux, affiche, panneaux, information sur le projet ;
- Sensibilisation sur cette pratique de VBG ; vulgarisation des lois et d'autres document juridiques nationaux et internationaux qui protège la femme et l'enfant ;
- Le projet devra prioriser la réinsertion socio-économique et scolaire, réhabilitation psychosociale et le référencement médical et assistance juridique (prévention, mobilisation, sensibilisation communautaires) mais aussi la scolarité des femmes et l'accès à l'emploi, appui aux AGR, relever le niveau de la femme en vue de lui permettre de stabiliser ses activités ;
- Le renforcement de capacité des organisations qui interviennent dans le secteur de VBG (capacité financière, psychologique) et lutte contre le phénomène groupes armés sont important à intégrer dans le ce projet ;
- Formation sur la politique de gestion des déchets et traitement jusqu'à l'élimination ;
- Formation des autorités de la province et institution d'un cadre de suivi de la mise du projet basé sur les initiatives de pérenniser la suite du projet ;
- L'implication de la société civile à tous les niveaux
- Organiser l'évaluation période du projet avec les différentes parties prenantes entre autre la société civile ; - Etc.

Ces recommandations ont été validées en présence de Monsieur Jean Marie EZADRI AGIAKUA, qui a par la suite levée la séance à 16h20 minutes.

Fait à Bunia, le 27 Avril 2021

Pour le consultant			
Nom	Structure et fonction	Contacts	Signatures
Heissen NANGAA B	Expert	0811994963	
Jean Claude UZELE	Expert	0814547067	
Pour les participants			
Jean Marie EZADRI AGIAKUA	Premier vice Coordonnateur société civile Ituri	0815739801 0828323223	

